

**SVEUČILIŠTE U ZAGREBU**

**FILOZOFSKI FAKULTET**

**ODSJEK ZA ROMANISTIKU**

Sandra Hirc

**UTJECAJ ENGLESKOG JEZIKA NA KANADSKI  
FRANCUSKI**

DIPLOMSKI RAD

Mentorica : dr.sc. Darja Damić Bohač

Zagreb, veljača 2018.

**UNIVERSITÉ DE ZAGREB**  
**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES**  
**DÉPARTEMENT D'ÉTUDES ROMANES**

Sandra Hirc

**L'INFLUENCE DE L'ANGLAIS SUR LE FRANÇAIS**  
**CANADIEN**

MÉMOIRE DE MASTER EN LANGUE  
ET LETTRES FRANÇAISES

Sous la direction de Darja Damić Bohač

À Zagreb, Février 2018

## Résumé

Bien que le titre de notre mémoire mentionne l'influence de l'anglais sur le français canadien, notre recherche s'intéresse d'abord aux emprunts à l'anglais ainsi que à l'influence de cette langue sur le québécois. Nous allons essayer d'examiner les rôles sociolinguistiques de l'emprunt et l'attitude des Québécois en ce qui concerne la fréquence et les types d'emprunts à l'anglais à travers l'histoire, tout en expliquant ce que c'est d'abord l'emprunt linguistique dont nous allons présenter les trois grandes catégories : l'emprunt lexical, l'emprunt syntaxique et l'emprunt phonétique et comment les emprunts peuvent-ils aussi enrichir le lexique. En prenant en considération la situation sociolinguistique au Québec, nous allons expliquer les attitudes langagières vis-à-vis de l'emprunt à l'anglais puisque la situation sociolinguistique respective entre le Québec et la France à l'égard de l'emprunt à l'anglais est bien différente car au Québec le maintien de la langue française s'est réalisé dans une situation d'isolement envers à la mère patrie, la France. Nous nous sommes rendu compte que chaque processus d'intégration d'un nouvel emprunt peut être complexe et varié et même quand le mot emprunté peut être reproduit tel qu'il est dans la langue source, on observe une certaine adaptation soit graphique soit phonétique. Puisque la question de la langue est devenue l'occupation principale du gouvernement du Québec, nous allons aussi estimer les recommandations faites par l'Office québécois de la langue française en ce qui concerne les anglicismes.

Mots-clés : emprunt linguistique, Québec, anglais, France, l'Office québécois de la langue française, politique linguistique, situation sociolinguistique, anglicismes, aménagement linguistique

## Sažetak

Iako naslov naše disertacije spominje utjecaj engleskog na kanadski francuski, naša se istraživanja prvenstveno usredotočuju na posuđenice iz engleskog jezika kao i njegov utjecaj na francuski u Québecu. Nastojat ćemo ispitati različite sociolingvističke uloge kao i sam stav Kvebečana s obzirom na učestalost i vrste posuđenica iz engleskog jezika kroz povijest, objašnjavajući što je to prije svega jezično posuđivanje koje ćemo predstaviti kroz tri glavne kategorije: leksičku, sintaksnu i fonetsku, te kako posuđenice jednako tako mogu i obogatiti leksik. Uzimajući u obzir sociolingvističku situaciju u Québecu, nastojat ćemo objasniti jezične stavove prema posuđenicama iz engleskog jezika, budući da je sama sociolingvistička situacija između Québeca i Francuske, kad je riječ o posuđenicama iz engleskog jezika, sama

po sebi vrlo različita, najviše i zato jer se sam razvoj francuskog jezika u Québecu odvijao u jednoj izoliranoj situaciji u odnosu na matičnu zemlju, Francusku. Svjesni smo da svaki proces integracije nove posuđenice može biti složen i raznolik, pa čak i kada se posuđena riječ može reproducirati u jezik u njezinom izvornom obliku, promatramo određenu prilagodbu bilo u pravopisu ili fonetici. Budući da je pitanje jezika postalo glavnom okupacijom vlade Québeca, razmotrit ćemo i preporuke Kvebečkog ureda za francuski jezik (l'Office québécois de la langue française) kad je riječ o anglicizmima.

Ključne riječi: jezično posuđivanje, Québec, engleski, Francuska, Kvebečki ured za francuski jezik (l'Office québécois de la langue française), anglicizmi, jezična politika

## Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Quelques données historiques.....	4
2.1 L'arrivée de la langue française au Canada .....	4
2.2 La période anglaise .....	5
3. Cadre théorique .....	7
3.1 Qu'est-ce qu'un emprunt linguistique? .....	8
3.2 À qui emprunte-t-on et comment? .....	11
3.3 Les catégories d'emprunts .....	12
3.3.1 L'emprunt lexical .....	15
3.3.2 L'emprunt syntaxique .....	18
3.3.3 L'emprunt phonétique .....	19
4. Qu'est-ce qu'un anglicisme .....	20
5. Types d'intégration des anglicismes .....	22
5.1 L'adaptation phonétique, orthographique, grammaticale et sémantique.....	22
5.2 L'adaptation morphologique et syntaxiques .....	25
5.3 Les néologismes, faux-amis et calques .....	25
6. La situation sociolinguistique du Québec et l'adaptation de l'emprunt aux normes	
Sociolinguistiques québécoise.....	28
7. Conclusion.....	32
8. Bibliographie.....	36
9. Annexe	
9.1 Tableau 1 – Emprunt linguistique .....	14
9.2 Tableau 2 – Exemples d'adaptation graphique et phonétique.....	23
9.3 Tableau 3 – Différences lexicales entre le français du Québec et le français d'Europe....	39
9.4 Histoire de la politique linguistique du Québec.....	45
9.5 Expressions québécoises.....	47
9.6 Carte 1 – Distribution des pionniers par province d'origine.....	48
9.7 Image 1 – Dynamique des langues au Québec.....	49
9.8 Image 2 – Taux de bilinguisme français – anglais.....	50
9.9 Image 3 – Portrait linguistique général.....	51
10.1 Le parler québécois vu par les cousins Français.....	52
10.2 Quelques exemples d'emprunts désormais acceptés.....	53
10.3 Tableau 4 – Langues d'emprunts à la langue française.....	54
10.4 Tableau 5 – Langues d'emprunts.....	55

*„Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française  
permet au peuple québécois d'exprimer son identité.“*

Préambule de la Charte de la langue française.

*Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont pris part à la rédaction de ce mémoire, surtout à mon professeur Mme Darja Damić Bohač, je vous remercie de tout mon coeur pour votre support, toutes vos conseils et précieuses remarques et pour m'avoir orientée. Vous étiez ma guide. À mes grands-parents, vous êtes toujours vivants en moi, ce mémoire est pour vous. Vous m'avez appris que pour comprendre un peuple, il faut connaître sa langue et toute son originalité. C'est grâce à vous que je suis qui je suis aujourd'hui. À Dado et sa famille, merci pour le soutien moral, merci de m'avoir encouragé, merci pour votre amour.*

# 1. Introduction

S'il y a un thème qui a fait susciter de nombreux débats au Québec, c'est évidemment celui de l'influence de l'anglais sur le français québécois (marqué dans le texte ci-dessous FQ). Il s'agit d'une question délicate qui touche aussi à des aspects identitaires, car une communauté linguistique est le vecteur d'une identité. Comme le disait La Fontaine<sup>1</sup>, «...l'identité est liée à la permanence qui défie les aléas de l'histoire. L'identité, lorsque collective, fait penser au sentiment de spécificité qu'éprouve un groupe. Une langue n'est pas tout simplement un code de communication. C'est aussi une mémoire et cela grâce aux milliers de phrases, d'images, de subtilités syntaxiques ». Ainsi s'associent trois dimensions: mémoire, langue et identité. La parole meurt, mais pas la langue, comme le disait Ferdinand de Saussure<sup>2</sup>. C'est pourquoi nous allons nous consacrer au phénomène de l'emprunt linguistique, plus particulièrement aux anglicismes qui tiennent une place importante. Bien que le français du Québec soit réellement un français national, il est bien différent du français métropolitain. Pour comprendre toutes ces différences, il faut remonter dans le temps.

Le débat sur la langue au Québec, c'est-à-dire sur sa qualité (*la Charte de la langue française accordait une place importante à cette question, 1977*) remonte au XIX<sup>e</sup> siècle bien que Pierre-Philippe Potier<sup>3</sup> (*Façons de parler proverbiales, triviales, figurées etc. des Canadiens au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1743*) fut le premier à relever ses particularités lexicales. Il a mené aussi, entre 1743 et 1758, des recherches consacrées à la langue parlée dans la Nouvelle-France. La

---

<sup>1</sup> Isidore Ducasse, dit comte de La Fontaine, écrivain français (1846-1870), fut considéré par les surréalistes comme précurseur de la révolution littéraire du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Linguiste suisse (1857-1913) originaire de Genève. Saussure a sans doute été le premier à oser faire un cours de linguistique générale. (Georges Mounin : *Histoire de la linguistique des origines au XX<sup>e</sup> siècle*, 1970). Ses notions clés sont les suivantes : l'objet de la linguistique est la langue (par opposition à la parole), cet objet peut être abordé en synchronie ou en diachronie, enfin il doit être étudié en tant que système de signes articulant chacun un signifiant et un signifié. Comme il a dit : "La linguistique s'inscrit dans une science plus générale la sémiologie dont l'objet est l'étude des systèmes de signes dont la langue est le type le plus important. On doit découvrir en quoi consistent les signes, quelles lois les régissent . La sémiologie n'existe pas encore mais a le droit d'exister, sa place est déterminée d'avance."

<sup>3</sup> Pierre-Philippe Potier, prêtre, jésuite et missionnaire, baptisé à Blandain (province du Hainaut, Belgique), le 22 avril 1708, fils de Jacques Potier et de Marie Duchatelet, décédé à Notre-Dame-de-l'Assomption (Windsor, Ontario) le 16 juillet 1781. Durant les années qui suivirent la Conquête, Potier prit également en charge les habitants français établis sur la rive gauche de la rivière Détroit. À partir de 1767, année de la fondation de la paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption, jusqu'à sa mort en 1781, Potier exerça son ministère auprès des Hurons et des Français, comme curé de la paroisse, la plus ancienne en Ontario. Malgré l'isolement et les circonstances, son activité intellectuelle demeura intense. Il consacra beaucoup de temps à la lecture d'ouvrages divers, dont il transcrivit des parties considérables conservées dans des cahiers de notes personnels dont la moitié environ subsiste encore. Les 22 cahiers conservés aux archives du séminaire de Québec comprennent des notes de cours, des écrits divers, en latin ou en français, concernant la théologie, la philosophie, les sciences, l'histoire des religions, les conciles, des ouvrages de piété, des exercices du noviciat et un dictionnaire.



deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a vu une grande production lexicographique dans la décennie 1860-1870 (Jacques Viger, 1810).<sup>4</sup> On dirait qu'il s'agit des premières 'attaques' aux anglicismes, et même aux provincialismes en usages. Deux courants se sont affrontés, ou plutôt deux conceptions linguistiques (on les trouve chez *Lionel Meney, Main basse sur la langue. Idéologie et interventionnisme linguistique au Québec, 2010*), pour les uns il s'agissait de la variété québécoise (de la langue française) qui ne constitue pas un système linguistique autonome tandis que l'autre groupe accentue l'existence d'une norme franco-québécoise. Mais, les langues n'évoluent pas indépendamment des groupes qui les parlent. Ainsi les causes de l'emprunt sont liées à deux conditions : aux conditions politiques et économiques qui sont responsables des situations sociolinguistiques. Depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle nous sommes témoins de la progression ascendante de l'anglais et du pouvoir socioéconomique des États-Unis, mais n'oublions pas que le français a été la langue dominante de la diplomatie<sup>5</sup> internationale aussi, et cela, jusqu'à la Première Guerre mondiale, la langue / une des langues officielles des chemins de fer, de la poste, des JO, de la FIFA, la langue de l'escrime, de la danse...

Qu'est-ce que cela donne du point de vue linguistique? Déjà depuis les années 1760, les textes abondent d'emprunts. Une fois introduits, ils s'établissent dans la langue. Chaque décennie suivante voit une augmentation des mots, sens et expressions d'origine anglaise (Publication du Québec, 2000). Nous nous sommes inspirée des recherches de la sociolinguiste Chantal Bouchard (1999) qui sont orientés vers l'étude de la „perception que les Québécois ont de leur langue depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle“, et qui souligne qu'il faut absolument remonter plus loin dans l'histoire pour qu'on puisse trouver les vraies racines de l'attitude des Québécois, surtout envers leur langue, ainsi que de l'œuvre de Rudolf Filipović, linguiste croate et pionnier des recherches sur l'influence de l'anglais sur le croate qui a donné une analyse détaillée de l'adaptation des mots anglais qui sont entrés dans le système morphologique, sémantique et phonologique de la langue croate. N'oublions pas Claude

---

<sup>4</sup> Jacques Viger, *Néologie canadienne*, 1810, publié par la Société du parler français.

<sup>5</sup> Le déclin du français comme langue diplomatique date de la Conférence de Paris, en 1919 quand il fut décidé d'adopter l'anglais à côté du français comme langue de travail. Le traité de Versailles fut rédigé dans les deux langues (mais en cas de divergence, seul le français faisait foi). Cela s'expliquait par la présence de pays non européens à la table des négociations, d'autant que le président américain, Woodrow Wilson, ne parlait pas du tout le français. Jusque dans les années 1960, le français occupait encore une place importante dans les négociations diplomatiques. Ce n'est plus le cas. Il est bien souvent détrôné par l'anglais. Certes, il reste l'une des langues de travail de la Commission européenne et une des langues officielles à l'ONU.

Source : <http://www.ledevoir.com/opinion/idees/478351/le-francais-langue-de-la-diplomatie>

Hagège<sup>6</sup>, linguiste qui parle ou plutôt qui crie très souvent à la disparition des langues et qui précise que pour lui „une langue est aussi une manière de penser, une façon de voir le monde, une culture“ (*Halte à la mort des langues*, 2002).

En tenant compte de tout cela nous nous sommes conscients qu'une langue dont le statut socioéconomique est le plus faible, emprunte massivement à la langue qui jouit d'une force socioéconomique plus grande et nous allons essayer d'éclaircir les aspects les plus importants concernant l'introduction de mots d'origine anglaise en FQ, c'est-à-dire dans quelle mesure les emprunts sont-ils adaptés et aussi intégrés dans la langue.

---

<sup>6</sup> Claude Hagège, professeur au Collège de France. Dans son œuvre *Halte à la mort des langues*, Paris, 2002, Hagège appréhende les langues comme des „espèces naturelles vivantes“ susceptible de mourir et de ressusciter. Il évalue à quel point les langues peuvent disparaître en s'appuyant sur la dichotomie „langue-parole“. L'auteur souligne que le phénomène d'emprunt linguistique n'est pas une cause directe de l'extinction des langues, mais plutôt une étape significative de ce processus. L'emprunt, selon lui, demeure un fait naturel pour toute langue vivante en constante évolution.

## 2. Quelques données historiques

Le langage est une réflexion de la société, le langage indique et montre les changements qui la traversent. La société française, elle, change aussi. Elle change dans presque toutes ses structures, démographiques, ethniques et sociales, elle doit réagir à toutes sortes d'influences – à l'augmentation d'immigration, mais aussi à une globalisation assez galopante. La langue française est en fait l'une des langues officielles de 29 pays dans le monde. Cela nous donne entre 77 et 110 millions de personnes pour qui le français est la langue maternelle, tandis qu'environ 190 millions le parlent en tant que seconde langue.

Le fait très important est que la province canadienne du Québec possède à ce jour le plus de francophones de naissance, après la France, une information très importante pour nous, car cela veut dire qu'avec une telle concentration de francophones au Québec, cette partie du Canada joue un rôle essentiel dans la Francophonie.

### 2.1 L'arrivée de la langue française au Canada

Pour qu'on puisse comprendre toutes les différences, entre le français parlé en France et celui parlé au Québec, appelé aussi le français canadien ou encore le français québécois (FQ), ce qui s'impose à nous, c'est la manière dont la langue française est arrivée au Canada en premier lieu. Il faut qu'on remonte à l'an 1534 lorsque le roi François Ier a commandé une expédition avec l'intention de trouver une route alternative vers la Chine. Et alors cette même année Jacques Cartier n'a pas atteint la Chine, il est arrivé sur la péninsule appelée gaspésienne. Aujourd'hui, c'est la province de Québec.

La Nouvelle-France<sup>7</sup> a été fondée. Les colons ont commencé à arriver en Amérique du Nord. L'année 1712 est assez importante pour la Nouvelle-France car c'est à cette période-là qu'elle a connu son sommet puisque son territoire s'étendait plus loin de ce que l'on connaît comme le Canada et les États-Unis d'aujourd'hui.

---

<sup>7</sup> Jusqu'à l'arrivée des Anglais, l'appellation „Canada“ est employé à dénommer la province de la „Nouvelle-France“. Ce territoire correspond au sud du Québec actuel. De plus le terme „Canadien“ servira pendant longtemps à identifier les francophones, c'est-à-dire de les bien distinguer des Anglais. Ce terme a été remplacé plus tard par l'appellation „Canadien français“. L'appellation „Québécois“ remonte aux années 1960.

Plusieurs événements historiques expliquent ces différences entre le français européen et le français québécois, d'abord une attaque en 1754<sup>8</sup> qui a donné lieu à La guerre de la Conquête, puis l'implication de la France et la Grande-Bretagne dans la guerre de Sept Ans, qui a donné lieu au *Traité de Paris* (1763). La Province de Québec est passée sous le régime britannique. Les ponts avec la France ont été donc coupés.

## 2.2 La période anglaise

L'histoire politique, sociale, linguistique et aussi économique de la Nouvelle-France, tout cela alors avaient été bouleversés profondément avec l'arrivée des Anglais. Nous parlons ici de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le statut du français est donc remis en question et on aperçoit des conséquences considérables surtout sur le plan linguistique. Alors, l'anglais occupe une place importante dans l'administration et le commerce ce qui veut dire que la place de cette langue est considérable tandis que le français se développerait selon sa propre dynamique jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Et c'est précisément dans cette époque qu'on peut voir l'apparition des premiers emprunts à l'anglais dans le français parlé au Québec, comme le souligne Marcel Juneau<sup>9</sup> dans son œuvre „*Les plus anciens anglicismes lexicaux en franco-canadien*“. L'apparition des premiers emprunts à l'anglais augmente à cette période-là, par exemple les emprunts des mots 'mop' (un instrument de nettoyage formé d'un tampon de cordage et d'un manche), ensuite 'the pot' ('théière) et 'set' ('ensemble') (M. Juneau, 1969). En ce qui concerne la campagne, selon Juneau, on voit que la situation est complètement différente parce que c'est le français qui y domine, le contact avec l'anglais y est moins important.<sup>10</sup> En 1867, a été créée *la Confédération du Canada*, ce qui veut dire que le français est reconnu officiellement dans sa constitution.

---

<sup>8</sup> La guerre de la Conquête est un conflit qui oppose, de 1754 à 1760, les puissances coloniales britanniques et françaises en Amérique du Nord. Elle s'inscrit dans le contexte plus large de la guerre de Sept Ans, qui se déroule de 1756 à 1763, au cours de laquelle le royaume de France et le royaume de Grande-Bretagne s'affrontent, ainsi que leurs alliés, non seulement en Europe, mais sur l'océan Atlantique, en Afrique occidentale et aux Indes. La guerre de la Conquête s'amorce en juillet 1754 au moment où les Français repoussent une attaque britannique menée par George Washington et prennent possession du fort Nécessité, dans la vallée de l'Ohio. L'année suivante, la Grande-Bretagne s'empare du fort Beauséjour en Acadie et déporte les Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Durant les trois années qui suivent, le sort de la Nouvelle-France est en suspens puisque le conflit perdure en Europe. En 1763, la signature du traité de Paris confirme que la colonie est désormais une possession britannique. Les Français cèdent définitivement leur territoire en Amérique du Nord, à l'exception des îles Saint-Pierre et Miquelon (FRÉGAULT, Guy. *La Guerre de la Conquête*. Montréal, Fides, 2009. 514 p.).

<sup>9</sup> Marcel Juneau, fondateur du Trésor de la langue française au Québec

<sup>10</sup> De 1763 à 1800, les relations entre les dirigeants coloniaux britanniques et le Canada français, traditionnellement dirigé par le clergé et les seigneurs, sont tendues mais cordiales. Les deux groupes adhèrent aux mêmes valeurs et aux mêmes institutions de l'Ancien Régime. L'Acte de Québec de 1774 et l'Acte constitutionnel de 1791 sont des tentatives délibérées de renforcer les structures sociales et politiques coloniales en place. Toutefois, le contrat social commence à s'effriter après 1800, lorsque l'économie et la structure sociale

Un tournant décisif dans l'histoire des Canadiens français appelé „Québécois“ est la Révolution tranquille au début des années 1960, car c'est cette année-là que le français a été finalement reconnu comme la langue officielle du Québec. Ici, il faut mentionner la ratification de la *Charte de la langue française ou Loi 101*. Le bilinguisme est évidemment toujours favorisé surtout quand on parle du bilinguisme institutionnel. Mais, en 1977 la *Loi 101* est finalement adoptée, faisant du français la seule langue officielle du Québec, qui est la seule province canadienne où les francophones représentent la majorité (approximativement 81,2% de sa population totale, 8% sont des anglophones).

En ce qui concerne les anglophones québécois, ils se positionnent dans la région de l'Outaouais (région à Ottawa) et dans les Cantons de l'Est. Il s'agit de la région qui partage la frontière avec les États-Unis, au nord de 3 états, de New York, du Vermont et du Maine. La ville la plus cosmopolite du Québec est absolument Montréal. C'est une ville qui accepte des milliers d'immigrants et la plus grande majorité d'entre eux préfèrent apprendre l'anglais. Mais cela ne change pas le fait que la plus grande concentration de francophones après la France se trouve au Québec.

---

du Québec connaissent des transformations fondamentales. En 1820, Montréal a cessé d'être le centre de la traite des fourrures et l'économie du blé dans le Bas-Canada traverse une grave crise. Lorsque, avec l'appui des marchands anglo-écossais, les gouverneurs successifs refusent tout partage sérieux du pouvoir, la classe moyenne francophone, sous l'étiquette du Parti patriote, préconise alors des réformes politiques qui lui confèreraient l'entière maîtrise des conseils nommés. Lorsque les dirigeants coloniaux britanniques rejettent ces propositions de réforme, le Parti patriote tente de prendre le pouvoir par les armes (1837-1838), se proposant ensuite de créer une république canadienne-française indépendante ayant comme président Louis-Joseph Papineau

(Source : <https://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/relations-francophones-anglophones/>).

### 3. Cadre théorique

L'objectif de notre mémoire a été basé d'abord sur la théorie des langues en contact de Rudolf Filipović (1986) et aussi sur les observations de Chantal Bouchard sur les emprunts anglais en québécois (*Une obsession nationale : l'anglicisme, 1989, et On n'emprunte qu'aux riches : la valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts, 1999*), sans oublier Louis Deroy (*L'emprunt linguistique, 1980*), Claude Hagège (*Halte à la mort des langues, 2002*) et Claude Poirier (*Une langue qui se définit dans l'adversité, 2008*).

Pour nous la contribution la plus importante est celle de Rudolf Filipović, qui dans sa théorie des langues en contact a d'abord introduit ce terme de 'langues en contact' (Jezici u kontaktu, 1986), qui a consacré ses études aux emprunts anglais dans les langues européennes, qu'il a remplacé par la suite par le terme *emprunt linguistique*. En effet ce n'est pas une nouveauté en soi (Filipović, 1986), car c'est déjà au XIX<sup>e</sup> siècle qu'on parle d'emprunts linguistiques qui ont posé des problèmes aux lexicographes, car une grande partie des mots français a été empruntée par formation savante au latin scolastique. L'influence anglaise sur le français commence au temps du Roi-Soleil, mais c'est proprement au XVIII<sup>e</sup> siècle que l'anglomanie s'est développée en France.

Quand nous étudions ces phénomènes de contact de langues, le problème qui s'impose est de déterminer la nature des faits observés dans le cadre de la linguistique de contact qui étudie le bilinguisme et les emprunts linguistiques, l'acquisition des langues, la perte possible de la langue, etc. Selon Filipović, un emprunt implique des éléments d'une langue L2 introduits dans une langue réceptrice L1, mais subissant "des adaptations les rendant conformes aux types phonologiques, morphologiques et syntaxiques de la langue réceptrice" (R. Filipović, 1986).

Quand un mot ou une phrase est transmis d'une langue à l'autre et que le locuteur d'une langue a appris une langue étrangère et que ces deux actions provoquent une interférence linguistique, on dit que ces deux langues sont en contact. Filipović a consacré ses études aux emprunts anglais et a laissé ses traces dans la théorie des langues en contact en introduisant la distinction entre l'emprunt direct et l'emprunt par l'intermédiaire. Ce dernier est analysé, selon Filipović, sur 4 niveaux : lexical, morphologique, phonologique et sémantique. En ce qui concerne l'emprunt direct, l'analyse doit impliquer deux niveaux supplémentaires : syntaxique et stylistique (R. Filipović, 1986). Évidemment, une troisième langue peut être aussi l'intermédiaire entre deux langues.

Il est intéressant de voir que quand on utilise le mot 'emprunt', ce mot ne « fait sourciller personne » (l'OQLF), par contre celui d'anglicisme, oui. Dans un article publié par l'Office québécois de la langue française (Volume 14, numéro 2008) on peut lire que « les anglicismes constituent pour plusieurs une véritable épée de Damoclès ». Il faut être conscient que les emprunts sont employés par toute la communauté linguistique, et que très souvent on ne les reconnaît plus comme des mots étrangers.

Le processus de l'emprunt linguistique permet aux langues de s'enrichir. Parfois cela se passe mutuellement. La particularité du Québec est qu'en raison de la situation géographique et de l'histoire l'anglicisme présente une menace constante et les emprunts les plus décriés au Québec sont les emprunts sémantiques à l'anglais. En même temps les contacts avec la langue anglaise au Québec sont continus. Ainsi, nous avons plusieurs mots de la même „famille“ dont le sens est influencé de l'anglais, par exemple supporter „appuyer“, support „appui“, et supporteur „partisan“.

Selon Filipović (1986) „un mot qui passe d'une langue à l'autre est nommé modèle (*model*) et il est le plus proche possible de la prononciation d'origine“. L'adaptation du modèle sur le plan morphologique, phonologique et sémantique commence une fois dans la langue cible. Il est appelé « réplique de compromis (*kompromisna replika*) lorsqu'il conserve des éléments de la langue d'origine. La réplique (*replika*) est intégrée dans la langue cible et prononcée en respectant ses règles de prononciation » (1986).

Avant de présenter notre analyse, nous allons mentionner les trois principes directeurs qui peuvent aider à agir devant les anglicismes, proposées par l'Office québécois de la langue française (2007).

Premier principe : avant d'utiliser un mot anglais, il faut qu'on se pose la question : existe-t-il un mot français équivalent ? Si la réponse est oui, l'emprunt n'est pas justifié.

Seconde principe : il peut arriver que le mot n'existe pas en français, il faut voir s'il est possible d'en créer un.

Troisième principe : on ne peut pas éviter l'emprunt à l'anglais. Est-il possible de lui donner un visage français ? Le fait c'est qu'il y a quelques mots anglais qui peuvent s'adapter plus facilement que d'autres au niveau phonétique, morphologique et même orthographique. Ainsi ils deviennent des mots presque français.

### **3.1 Qu'est-ce qu'un emprunt linguistique ?**

L'un des mécanismes les plus répandus du changement linguistique est l'emprunt. Il a ses formes multiples, répond à un besoin de la langue quand il faut nommer de nouveaux

concepts ou de termes autochtones pour lesquels la langue en question ne dispose pas ou ne trouve pas ses propres termes assez adéquats. Notre matière porte sur le phénomène de l'influence de l'anglais sur le français au Québec, en particulier l'intégration de ces anglicismes à la signification lexicale.

Les emprunts sont un phénomène universel, ils participent à l'agrandissement du vocabulaire puisque c'est le lexique qui est le champ le plus sensible aux influences des autres langues. Plus les contacts avec la langue d'accueil ne sont restreints plus le nombre des emprunts augmente. Il y a des raisons différentes pourquoi les langues empruntent ; les échanges culturels, ensuite au travers des guerres, parfois la raison est liée à un domaine particulier de la vie sociale (p.ex. dans les domaines de la cuisine, de l'architecture, de l'art, etc.). C'est le cas de l'italien au XVI<sup>e</sup> siècle ou du français au XVIII<sup>e</sup> siècle. „Un emprunt est un mot ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue, sans le traduire...“ (Josiane F. Hamers<sup>11</sup>, 1997).

L'utilité de l'emprunt linguistique est indéniable et nous montre que l'emprunt pourrait être une source d'enrichissement pour la langue. Mais comment évaluer si un emprunt est nécessaire aux besoins d'expression et de communication d'une communauté ? Ce qu'on a déjà remarqué chez R. Filipović (1986), il y a des critères linguistiques mais aussi sociolinguistiques qui nous laissent place à mesurer l'acceptabilité des emprunts. Il y a deux évidences sociolinguistiques : un système linguistique d'une langue et l'usage de cette langue (R. Filipović, 1986), où une langue correspond à un système linguistique. Les composants de ce système sont orthographiques, phonologiques, morphologiques, sémantiques et syntaxiques. L'échange linguistique se déroule toujours par l'intermédiaire des utilisateurs, ce qui veut dire que le terme l'emprunt signifie l'acte d'emprunter et l'élément emprunté. Nous verrons plus tard que chaque l'intégration d'un mot anglais à la langue française n'est pas du tout sans choix ni règle (L'Office Québécois de la langue française, 2007), puisque les emprunts à d'autres langues (dites préteuses) sont les plus nombreux précisément dans le lexique.

Il y a plusieurs définitions d'emprunt linguistiques dont nous avons choisies les trois suivantes :

---

<sup>11</sup> Lorsque deux langues sont en contact, il est rare qu'elles s'empruntent mutuellement la même quantité de mots. La proportion d'emprunts traduit généralement un rapport de force entre les communautés, celle qui est dominée, sur le plan politique, technique, économique ou culturel, faisant davantage appel aux ressources linguistiques de l'autre". (Josiane F. Hamers, 1997, p. 137)



- „Il y a emprunt linguistique quand un parler 'A' finit par intégrer un trait linguistique qui existait avant dans un parler 'B' ('A' ne le connaissait pas)“ (R. Filipović, 1986).
- „Acte par lequel une langue accueille un élément d'une autre langue.“ (Petit Robert, Édition 1984).
- „L'emprunt est une notion relative, come celle d'étranger. Dans tous les cas, l'emprunt doit franchir une frontière linguistique, réellement sentie ou fixée conventionnellement. À un certain stade, dire qu'il y a emprunt ou non, est affaire de convention“ (L. Deroy, 1980).

Prenons, par exemple, les mots tels que '*football*', '*gin*' ou '*jazz*', ici il ne s'agit pas des mots d'origine française car ces mots existent longtemps dans l'usage, mais ce sont bien des mots anglais empruntés. Il s'agit des formes empruntées qui demeurent des emprunts, font partie du lexique français bien qu'ils ne soient pas adaptés au système de la langue française. Nous devons explicitement distinguer des mots dits *autochtones* que la langue a hérités de ses racines, des mots empruntés à d'autres langues (par exemple, pour le français métropolitain cela correspond à l'évolution par voie orale puis selon « le progrès compliqué de mots latins (p.ex. fr verre < lat. vitrum), ce qui veut dire qu'en fait un emprunt est en premier lieu consommé par un locuteur individuel ou un groupe, puis il y a des emprunts que la langue accepte tandis que les autres disparaissent » (Henriette Walter, 1988). Le français a aussi assez emprunté au grec, à l'italien, aux langues germanique et finalement à l'anglais. Évidemment c'est la source la plus productive aujourd'hui. Faisons attention aux mots tels que '*paquebot*' ou '*girafe*'. Bien qu'ils aient un aspect bien français, il s'agit des emprunts. '*Le paquebot*' est bien de l'anglais et '*la girafe*' de l'arabe.

Il y a des langues qu'on appelle des langues *de transit*, ce qui veut dire que les mots sont passés d'une langue à l'autre. Le meilleur exemple pour cela est le mot '*tomate*', livré au français au XVIII<sup>e</sup> siècle par l'espagnol. En même temps il s'agit du mot originaire du *nahuatl* des Aztèques ('*tomatl*'). Nous remarquons aussi des situations où une langue emprunte un mot déjà emprunté par elle-même. Ces aller-retour sont nombreux surtout entre l'anglais et le français (fr. '*conter fleurette*' > angl. '*to flirt*' > fr. '*flirter*').

Nous avons voulu évaluer le nombre d'emprunts faits par une langue, mais cela était impossible, car cela se passe sans cesse. Henriette Walter a essayé de fournir les informations

pour souligner l'importance de ce dont nous venons de parler. Elle a établi ses recherches en utilisant de diverses sources (Petit Robert, 1984, H. Walter<sup>12</sup>, 1999). Voir tableau 4.

### 3.2 À qui emprunte-t-on et comment?

Quand on observe l'histoire des langues nous percevons que l'homme a emprunté depuis toujours à son voisin : ses coutumes, ses outils, ses armes et ses mots. Cela ayant dit, nous nous interrogeons sur les causes ou bien les conditions des emprunts d'un côté et les critères qui enlèvent la valeur sociolinguistique des emprunts. Nous voyons que même les Romains ont emprunté aux Grecs, le latin populaire a été incorporé dans le dialecte des Gaulois (Ch. Bouchard, 1999). Grâce à tous ces contacts, les langues se sont enrichies à travers les siècles. Comme le précise Chantal Bouchard (1999) „...une innovation qui est adoptée par la couche supérieure de la société, en signe particulier de distinction, devient rapidement un marqueur de prestige, est reprise, imitée, exagérée par les membres des classes moyennes, peut finir par remplacer entièrement une forme anciennement prestigieuse. “

La langue française a beaucoup emprunté mais elle a aussi prêté. Comme nous allons déjà souligné ci-dessus, parfois ses emprunts sont méconnaissables et le sens de ce que la langue avait emprunté avait changé complètement.

Comment emprunte-t-on? Les emprunts se font soit par voie oral soit par voie écrit : a) le contact direct des sujets parlant une langue A avec les sujets parlant une langue B; b) la traduction des textes; c) la rédaction d'ouvrages et d) l'imitation des modèles (Ch. Bouchard, 1999). Lors de conversations en famille ou entre amis, les emprunts à l'oral laissent une trace. En ce qui concerne les mots étrangers, ils pénètrent dans la langue soit sous sa forme originale (p.ex. *copyright*), soit par adaptations graphiques ou phonétiques (p.ex. *leader – lider*) mais aussi par traduction littérale. Ici nous parlons des calques (*sky-scraper – gratte-ciel – neboder* (en croate)). Parfois ce n'est même pas le mot étranger qui entre mais *un sens* qui lui est particulier<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Professeur honoraire de linguistique à l'Université de Haute-Bretagne, Henriette Walter est présidente de la Société Internationale de Linguistique Fonctionnelle, membre du Conseil international de la langue française, membre du Conseil supérieur de la langue française et officier de la Légion d'Honneur. Ses activités de recherche la conduisent en outre à mener des enquêtes phonologiques ou lexicales sur le terrain, magnétophone en main, et à rédiger des ouvrages de linguistique, soit très spécialisés, soit destinés à un public plus vaste. Pour illustration, voici quelques titres : *Le français dans tous les sens*, (Robert Laffont), *Des mots sans-culottes* (Robert Laffont), *L'aventure des langues en Occident*, (Robert Laffont), *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, (Robert Laffont). *Le français d'ici, de là, de là-bas* (J.C.Lattès), *Honni soit qui mal y pense, ou l'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais* (Robert Laffont), *Aventures et mésaventures des langues de France*, Nantes, Ed. du temps, 2008.

<sup>13</sup> Prenons «parking». Le Comité d'étude des termes techniques français a recommandé l'usage de «parc» comme traduction de parking. De plus, bien qu'emprunté à l'anglais, le substantif «parking» revêt une

### 3.3 Les catégories d'emprunts

Dans son œuvre de 1975 *La Créativité lexicale*, Guilbert souligne qu'un mot d'origine étrangère déjà entré dans le système de la langue d'accueil „cesse d'être néologique“ c'est-à-dire, il n'est plus perçu comme terme étranger. Et c'est bien cela ce qui se passe quand nous parlons des emprunts car nous réfléchissons tout de suite sur les mots étrangers et à la langue d'accueil, mais ce phénomène ne se limite pas qu'au domaine lexical. Les langues se modifient avec le temps, les mots perçus en tant que nouveaux et étrangers à une époque avec le temps deviennent familiers aux locuteurs de la langue d'accueil. D'autres emprunts ne se répandent pas et tombent dans l'oubli. Les procédures d'intégration d'un mot emprunté peuvent être complexes et variées. „...la nature de l'emprunt tient également un rôle dans la réaction des locuteurs“ (Ch. Bouchard, 1999), ainsi le lexique emprunté peut même prendre un autre sens en voyageant d'une communauté à une autre.

Néanmoins, les emprunts sont souvent conçus comme une menace, c'est le cas en particulier lorsqu'une langue emprunte massivement à une autre qui se trouve en position de domination économique ou démographique. Ce sentiment est remarqué chez les francophones au Canada face à l'anglais.

Distinguer les types d'emprunts nous encourage à réfléchir aux critères d'acceptabilité d'un emprunt au québécois, ce qui suppose que l'un ait la possibilité de reconnaître qu'il s'agit d'un emprunt à l'anglais. Comme nous l'avons déjà signalé, ce processus d'intégration peut être complexe et peut ainsi pour le mieux éclairer ce que nous avons pris comme l'objectif l'état de l'adaptation linguistique de diverses catégories d'emprunts. Nous avons choisi un classement qui illustre davantage le degré d'adaptation.

Divers éléments lexicaux peuvent être empruntés à une autre langue. Existe-t-il une unité linguistique centrale qui peut servir de point de repère pour l'étude des emprunts? Dans quelle mesure des éléments comme des morphèmes, phonèmes, graphèmes, significations ou tours syntaxiques peuvent-ils être empruntés à d'autres langues? Selon Chantal Bouchard (1999) il y a „des emprunts formels, emprunts sémantiques et calques qui sont reçus distinctement suivant la valeur sociolinguistique“. L'auteur fait la distinction entre l'emprunt conscient et inconscient. L'emprunt conscient préserve toutes les traces de la langue d'origine au niveau phonétique et graphique. L'emprunt inconscient est fréquent au niveau lexical. Il s'agit plutôt d'un processus inconscient et le résultat est que cet emprunt n'est plus senti comme un

---

signification propre au français (de France), puisqu'un «parking» se dit en fait «car park» en anglais britannique et «parking lot» en anglais américain. Idem pour «camping» (le lieu), qui se dit «camp site» en anglais.

emprunt<sup>14</sup>. Pour mieux l'expliquer, Bouchard prend comme exemple le mot '*redingote*'<sup>15</sup>. Il s'agit bien de l'emprunt anglais *riding-coat*, ce qui veut dire en français 'manteau pour aller à cheval'. Ce mot est certifié depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, quand il apparaît par son adaptation à l'orthographe et au système phonologique du français canadien (1999).

Ensuite, il faut distinguer aussi l'emprunt intégral qui est un emprunt de la forme ou du sens avec une adaptation minimale à la langue emprunteuse (comme *lobby*, *shopping*, etc.) et le faux emprunt qui ressemble à un emprunt intégral, c'est-à-dire parfois il s'agit d'un terme utilisé en français, la forme semble issue de l'anglais, par contre il n'y a aucune trace en anglais. Prenons l'exemple du mot '*tennisman*'. C'est un mot créé en français mais imité de l'anglais. Par contre en anglais pour nommer le joueur de tennis on utilise le mot '*tennis player*'. Les deux sont caractérisés par une introduction assez faible au système d'une langue. Selon les composantes de la langue qui sont affectées, il y a trois catégories d'emprunts : l'emprunt lexical, l'emprunt syntaxique et l'emprunt phonétique.

---

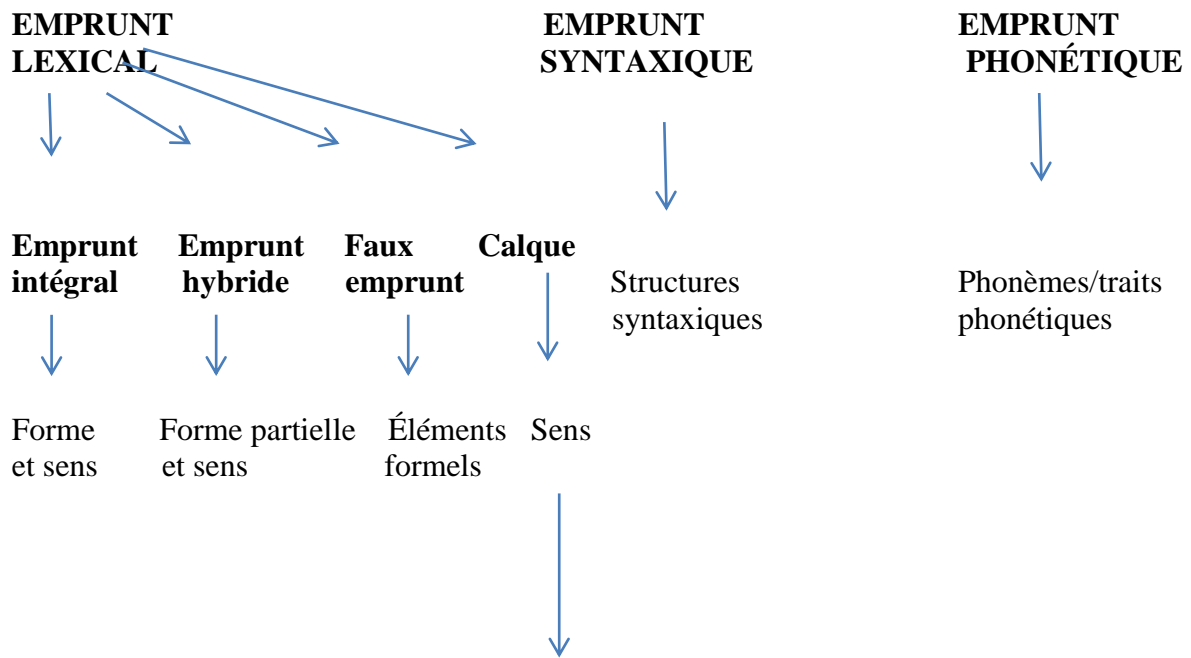
<sup>14</sup> OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. Énoncé d'une politique linguistique relative à l'emprunt de formes linguistiques étrangères, Montréal, L'Office, 1980.

<sup>15</sup> <http://www.cnrtl.fr/etymologie/redingote> Altér., p. empr. dans la lang. orale, de l'angl. *riding-coat* « vêtement de cavalier » (1507 ds *NED*), comp. de *coat* « habit, manteau » et de *riding* subst. verbal de *to ride* « monter à cheval ». Un habit introduit en France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le mot, comme la chose, nous vient des Anglais, chez qui *riding-coat*, dont nous avons fait *redingote*, signifie habit, casaque pour aller à cheval. Cette sorte de vêtement fut apportée en France en 1725 ; elle servit d'abord pour monter à cheval et remplaça le manteau. Les petits-maîtres s'avisèrent ensuite d'en faire une espèce de surtout qui pouvait remplacer le justaucorps et laissait paraître toute la forme de la taille.

Nous proposons le tableau 1 suivant :

## EMPRUNT LINGUISTIQUE

---



---

### CALQUES MORPHOLOGIQUES

Sens nouveau +  
forme traduite

### CALQUE SÉMANTIQUE

Sens nouveau +  
forme existante

### CALQUE PHRASÉOLOGIQUE

Sens nouveau +  
traduction de locutions

### 3.3.1 L'emprunt lexical

Ce type d'emprunt est continuellement recensé par les traducteurs puisque c'est dans le lexique d'une langue que les emprunts des langues dites prêteuses sont les plus nombreux. Cette classe d'emprunt porte essentiellement sur le mot, dans sa relation sens-forme et c'est cette caractéristique qui le distingue des autres catégories en particulier de l'emprunt syntaxique ou phonétique (l'OQLF, 2011).

On compte quatre types d'emprunts lexicaux :

#### 1. L'emprunt intégral<sup>16</sup>

Il s'agit d'un emprunt de la forme ou du sens mais sans adaptation à la langue emprunteuse et/ou adaptation graphique ou/et phonologique minimale.

Exemples : *démotion*, *lobby*, *shopping bag*, etc.

#### 2. L'emprunt hybride<sup>17</sup>

C'est un emprunt de sens dont la forme est partiellement empruntée.

Exemples : **dopage**, **focuser**, **coach** de vie, etc.

#### 3. Le faux emprunt / le pseudo anglicisme

Cet emprunt a l'aspect d'un emprunt intégral, par contre il n'y a pas d'attestation de ce terme dans la langue prêteuse. D'une autre façon, peut-être s'agit-il d'un terme qui est utilisé en français, par contre la forme semble issue de l'anglais. En règle général, le mot pseudo anglais se signale par le suffixe *-ing* du participe présent ou les suffixes *-man* et *-woman*. Certains sont des créations humoristiques, d'autres sont entrés dans l'usage en France.

Exemples : *'brushing'*, une création française quand est utilisé dans le sens *'séchage à la brosse'*. L'équivalent anglais est *'blow-drying'*.

Le mot *'relooker'* est un terme crée en français à partir de *'look'*. Il est utilisé au sens de *'donner une nouvelle apparence'*.

---

<sup>16</sup> „Dans le domaine lexical, on fait souvent l'emprunt intégral d'un mot, le signifiant et le signifié : par exemple *walk-man*...“ Ch. Bouchard, *Une obsession nationale : anglicisme*, 1989

<sup>17</sup> Les hybrides, c'est-à-dire des mots composés ou des locutions combinant des éléments étrangers et autochtones (par exemple *coach de vie*, *self-défense*, etc.)

'*Tennisman*', une forme créée en français qui s'accorde à une forme anglaise. Pour nommer le joueur de tennis, en anglais on utilise plutôt '*tennisplayer*'.

Les exemples des pseudo-anglicismes (l'OQLF) :

Bowling : 1907, faux anglicisme au sens de salle de bowling.

Camping-car : 1974. L'anglais emploie *motor home*, *camper van*, *camper*. La recommandation officielle (1992) est *autocaravane*.

Caravaning : 1931, de l'anglais *caravan*. Tourisme en caravane. Dérivé : *camping-caravaning*.

Dancing : 1919. Forme réduite de *dancing-house*, salle de danse. L'américain utilise *dancehall*.

Dressing : 1972, à partir de *dressing-room*, 1960. Le français utilise garde-robe, vestiaire, lingerie.

Footing : 1885. Le terme n'existe pas en anglais dans ce sens, il s'agit de *hiking*. La dérivation à partir du verbe *to foot* (aller à pied) est néanmoins logique.

Frapping : création humoristique à partir de *frapper*, sans doute par analogie avec *forcing*.

Jogging : 1974. Ellipse de survêtement de jogging. Le terme *jogging* pour une activité date de 1964, il provient du verbe *to jog*, trotter, trotter. L'anglais utilise *tracksuit*, tenue de piste. Voir *training*.

Lifting : 1955. Forme réduite de *face lifting*, relèvement (de *to lift*, soulever) du visage. Les recommandations officielles sont *lissage*, *remodelage* (1975).

Living : 1954. Forme réduite de *living-room* (1856). Le français a déjà salle de séjour, le québécois possède le calque lexical de *vivoir*.

Mailing : 1970. Le terme anglais signifie mise au courrier postal. Il n'est pas restreint à la publicité comme en français et il ne concerne pas l'envoi de courriels ou pourriels.

Mobbing : 2003. Rassemblement de foule en apparence spontané, en fait sur un mot d'ordre. À partir de l'anglais *mob*, foule.

Rugbyman : 1909. L'anglais utilise *rugby player*. Le français a *joueur de rugby*. Le terme *rugbywoman* existe aussi. Voir *tennisman*.

Sponsoring : 1972. De *to sponsor*, parrainer, patronner. La recommandation

est *parrainage*.

Standing<sup>18</sup> : 1953. Le terme n'existe pas en anglais au sens de bonne qualité d'une habitation. Il provient du sens de position sociale (1924). Le français possède qualité, haut de gamme, de luxe.

Il arrive aussi qu'un faux emprunt provient d'un emprunt limité par sa forme.

Exemples : '*slip*' n'a pas de sens de '*petite culotte*' comme sous-vêtements en anglais. Donc, '*panties*' indique le sous-vêtement féminin et '*briefs*' le sous-vêtement masculin.

Aussi, '*pin's*' avec une apostrophe faussement anglaise, est parfois employé au sens '*d'épinglette*', tandis qu'il fait référence à une '*épingle*' en anglais.

Quand on parle des calques, ici on distingue trois sous-catégories.

a) Le calque morphologique

Ce type de calque nous permet d'intégrer un sens étranger. Une nouvelle forme est acquise par une traduction littérale.

Exemple : '*supermarché*' qui est issue de supermarket, '*centre jardin*' issu du garden centre, etc.

b) Le calque sémantique

Il donne un sens étranger à une forme déjà existante dans la langue emprunteuse.

Exemple : '*introduire*' de l'anglais 'introduce', utilisé au lieu 'de présenter', '*gradué*' de l'anglais 'graduate', utilisé à la place de 'diplômé'.

c) Le calque phraséologique

---

<sup>18</sup> Mais c'est seulement à partir de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle que la nasale vélaire /rj/ fait réellement son apparition dans les manuels d'orthoépique. Pierre Fouché 20, par exemple {Traité de prononciation..., p. 414), ne propose que [rj] pour la prononciation des mots anglais en -ing. Et, citant l'enquête de Martinet, Bertil Malmberg 21 va jusqu'à suggérer que l'on puisse envisager de considérer [rj] comme un phonème dans le système français (p. 106). Cependant, Alphonse Juilland 4, dans son Dictionnaire inverse..., note au contraire 5 mots au moyen de [ne] (lemming, pouding, schelling, schilling et smoking) et 2 mots au moyen de la nasale palatale /n/ (meeting et trotting), ce qui indique un certain flottement dans les usages. Pierre Guiraud 22 considère ce son comme étranger au français. Enfin, Alain Lerond 23, dans son Dictionnaire de la prononciation (1980) note uniformément la nasale vélaire [rj] pour tous les mots en -ing, en rappelant qu'il existe des approximations dispersées et variables, chez un nombre de personnes de moins en moins important.



On l'appelle aussi le calque idiomatique, il intègre un sens étranger dans la langue emprunteuse. Cela se passe par la traduction d'expressions et/ou de locutions figées. Exemple : voyager léger / to travel light, ce n'est pas ma tasse de thé / it's not my cup of tea, contre la montre / against the watch

### 3.3.2 L'emprunt syntaxique

Comme son nom le signale, il s'agit d'un emprunt d'une structure syntaxique qui est propre à une langue étrangère (l'OQLF, 2011). On distingue les calques :

- a) de groupe verbaux (exemple : partir une entreprise)
- b) portant sur le choix de la préposition ou de la conjonction (exemple : être sur l'avion – plutôt que être dans l'avion; insister que)
- c) concernant l'ordre des mots (au lieu de dire '*trois courtes semaines*' on dit '*un court trois semaines*'). Cette partie est spécialement intéressante pour les traducteurs qui doivent être plus sensibles à ce type de calques au moment où ils traduisent d'une langue à l'autre, puisque chaque langue est un système défini par des relations entre des éléments de l'ensemble du système. Il ne s'agit pas d'un simple aménagement de mots. Ce type d'emprunts syntaxiques apparaît très souvent dans les situations de bilinguisme où une grande partie des locuteurs utilisent deux langues dans leurs vies quotidiennes (dans les activités sociales, comme c'est le cas à Montréal, par exemple, qui est bien une ville francophone mais où la plupart des Québécois parlent couramment anglais). Ici, nous voulons bien préciser qu'il s'agit du bilinguisme social est pas du bilinguisme individuel<sup>19</sup> où une personne utilise deux systèmes linguistiques. Le bilinguisme social (Calvet, 1993)<sup>20</sup> a une valeur assez importante sur la vitalité sociolinguistique, le thème que nous allons aborder un peu plus tard dans notre travail.

---

<sup>19</sup> On définit le bilinguisme généralement comme l'usage de deux ou plusieurs langues par un individu ou un groupe. Cette définition implique que « le bilinguisme est un phénomène linguistique à la fois individuel et social. Le bilinguisme individuel correspond à une forme limitée du multilinguisme. Il s'agit du bilinguisme de l'individu lorsque celui-ci peut utiliser deux langues à des degrés divers. Les niveaux de bilinguisme individuel demeurent très variés parce qu'il y a plusieurs façons d'être bilingues. N'oublions pas que l'on n'est pas bilingue tout seul. Un individu ne devient pas bilingue par hasard ou par caprice, mais parce qu'il désire communiquer avec des personnes qui parlent une autre langue. Lorsqu'on désire apprendre une langue, il ne s'agit pas de n'importe laquelle langue: il faut que ce soit une langue utile. Or, de façon générale, la langue la plus utile est celle qui est parlée par une communauté avec laquelle on est en contact. Les raisons pour apprendre une langue sont donc d'ordre social et économique. Si toute une société ou une partie importante de celle-ci apprend une langue, le phénomène devient social. C'est pourquoi il est difficile de décrire le bilinguisme individuel sans faire référence au rôle social des langues ». (L.J. Calvet, 1993)

<sup>20</sup> Louis-Jean Calvet est linguiste et écrivain.

### 3.3.3 L'emprunt phonétique

Il s'agit d'un emprunt d'une prononciation étrangère. Prenons comme exemple le mot '*gym*' et sa prononciation à l'anglaise [dʒim] ou '*pyjama*' qui est prononcé [pidʒama]. Nous allons revenir là-dessus quand nous allons présenter les types d'insertion des anglicismes.

## 4. Qu'est-ce qu'un anglicisme

Selon le dictionnaire du Petit Robert (2001) un anglicisme est „une locution propre à la langue anglaise“, tandis que dans le dictionnaire d'anglicismes (1998), nous trouvons la définition qu'un anglicisme est „un mot qui appartient à la langue anglaise et qui est passé en français où il est employé, d'abord timidement, au même titre que les mots par quelques personnes, puis sans précautions et plus ou moins massivement“. En ce qui concerne l'OQLF (le GDT, on y trouve la définition suivante : „Un anglicisme est un emprunt linguistique à l'anglais. On parle d'emprunt linguistique lorsque les utilisateurs d'une langue adoptent un mot ou un trait linguistique d'une autre langue, par exemple un sens, une forme, une prononciation ou une structure syntaxique“.

L'anglais est la langue maternelle d'environ 19 millions de personnes, l'une des deux langues officielles du Canada. Selon le recensement de population en 2016, c'est la langue parlée à la maison par environ 74,5% de la population. C'est la langue qui est aussi la langue majoritaire dans tous les territoires canadiens – sauf au Québec et au Nunavut aussi. La domination de la langue anglaise a débuté déjà vers 1763, les emprunts ont été importés par l'industrialisation mise en forme par les Britanniques et puis par les Américains, d'où les mots *bad luck* ('malchance'), *bargain* ('bonne affaire'), *chum* ('copain'), *cute* ('joli'), *gun* ('pistolet/revolver'), *joke* ('blague'), *hose* ('tuyau d'arrosage'), *track* ('voie ferrée') etc., liés à des réalités quotidiennes. Les Québécois critiquent parfois vivement les Français en France et leurs utilisations des anglicismes, par exemple ils désapprouvent des mots tels que 'baskets', 'pressing', 'parking', etc., car eux, ils emploient des mots 'bien français' tels que 'espadrilles'<sup>21</sup>, 'nettoyeur', 'running'<sup>22</sup>, 'stationnement'. La prononciation bien 'à l'américaine' (L'Office québécois de la langue française OQLF).

---

<sup>21</sup> *Espadrilles* : *souliers de toile* ou *espadrilles* (mot qui désigne en Europe francophone un autre type de chaussure, qui a en commun avec les premières chaussures de sport d'être fait en toile mais dont la semelle est faite de corde tressée. Contrairement au français de France, où les espadrilles sont des chaussures de détente en toile, souvent utilisées à la plage, au Québec, les espadrilles sont des chaussures, dont l'usage est destiné au sport. Les espadrilles du Québec ne sont pas non plus des sandales ou des claquettes (qu'on appelle gougounes au Québec). Les espadrilles québécoises sont donc l'équivalent des tennis ou des baskets en France. Ce terme désigne tous type de chaussures de sport et peut être appelé *running*, *running-shoes*, *sneaks* ou *sneakers* selon les régions du Québec. Parfois, on entend encore le terme de *shoe-claques* pour désigner ce type de chaussure. (Source : <http://www.atilf.fr/tlfi>)

<sup>22</sup> *Runnings* ou *running-shoes* : Ce mot désigne en anglais, selon l'*Oxford English Dictionary*, «each of a pair of shoes worn or designed to be worn while running». Attesté depuis 1914 en français canadien, il est très diffusé dans la grande région montréalaise (où son pourcentage d'emploi déclaré peut atteindre 100%) et en Abitibi, mais atteint également une forte proportion de locuteurs en dehors de sa zone d'origine, comme en Gaspésie. Il a toutefois beaucoup reculé ces dernières décennies devant *espadrille*, en particulier en Ontario. (Source : <http://www.atilf.fr/tlfi>)

La réalité est que dans une situation familière, la plupart des Québécois utilisent fréquemment les anglicismes, en ignorant les recommandations de L'OQLF (le GDT). La 4<sup>e</sup> édition de Le Coupron, Dictionnaire des anglicismes (1998), comptait plus de 5,000 d'anglicismes souvent employés. L'une des explications pourrait être le fait que parfois, au lieu de chercher tous les équivalents offerts par l'OQLF, il est plus pratique de recourir aux mots qu'on entend autour de nous. Chantal Bouchard (2002) parle de ce phénomène d'anglomanie dans son œuvre 'La langue et le nombril', où elle révèle l'histoire du Québec „parlant toujours du point de vue de la langue et nous confirme à quel point les Québécois délivrent de leur côté tout un éventail des anglicismes“, auxquels sont exposés les locuteurs.

Pour mieux expliquer ce moment, voyons quelques exemples : les Québécois sortent avec leur *gang* à un party, tout ce qui est *mignon* est cute, ils disent *allô* pour dire salut (ce qui ressemble à 'hello'), à nos Merci! ils répondent '*Vous êtes bienvenu!*' (du welcome). Naturellement, la situation géographique du Québec et ses quatre siècles de cohabitation avec ses voisins anglophones ont taillé la langue<sup>23</sup>. De l'autre côté la langue officielle se soumet aux recommandations de l'OQLF, qui invite continuellement à traduire les anglicismes par des néologismes. Selon ces recommandations il faut dire le 'magasinage' et non 'shopping', on envoi 'les courriels' et non 'les e- mails', 'créacollage' non 'scrapbooking'.etc.

On distingue les différents types d'anglicismes : l'anglicisme lexical, l'anglicisme sémantique et l'anglicismes syntaxique ou calque. En ce qui concerne l'anglicisme lexical, il s'agit d'un emprunt d'un mot qui peut être ou pas francisé et certains de ces anglicismes sont adoptés dans le langage courant. Nous les trouvons inscrits dans les dictionnaires, comme dans Le Petit Larousse. Lorsqu'on ajoute le sens d'un mot anglais à un de nos mots français, nous parlons de l'anglicisme sémantique. Par exemple '*questionner*' (to question) au sens de '*mettre en doute*'. Quand il s'agit d'une traduction littérale d'une expression anglaise, il s'agit de l'anglicisme syntaxique ou calque. Par exemple '*demander une question*' au lieu de '*poser une question*'.

---

<sup>23</sup> <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/accueil.aspx>

## 5. Types d'intégrations des anglicismes

Nous pouvons constater qu'il y a un bon nombre d'emprunts à l'anglais, considérablement adapté sur les plans orthographique mais aussi phonétique (*packet-boat* (1634) et son adaptation *paquebot*, l'exemple déjà mentionné *riding coat* (1725) devenu *redingote*, *bulldog* (1753) avec la version *bulldog*). L'accordance d'un emprunt au système du français se détermine en fonction de son intégration sur les plans grammaticaux, orthographique, phonétique et sémantique. Lorsqu'un emprunt maintient son modèle lexical ainsi que ses traits étrangers, on dit qu'il s'agit d'un emprunt qui n'est pas installé dans le système, car c'est l'adaptation qui assure la vitalité d'une langue, est particulièrement important dans le cas des néologismes qui rend possible de diriger l'évolution de la langue en assurant son développement.

### 5.1 L'adaptation phonétique, orthographique, grammaticale et sémantique

Les emprunts intégraux incorporent souvent des particularités grammaticales, phonétiques et orthographiques parce qu'ils sont issus de langues ou de systèmes d'écriture variés (anglais, arabe, italien, grec, etc). Par contre il est parfois possible d'instaurer des règles générales d'adaptation pour ceux jugés acceptables où on procède à l'adaptation des graphies en respectant les étapes suivantes :

#### a) L'adaptation graphique et phonétique<sup>24</sup>

On accorde autant que possible la prononciation et les graphies étrangères. Ici nous nous référons aux règles de l'orthographe du français, on annule des phonèmes inexistantes en français. Le tableau suivant montre certains exemples.

---

<sup>24</sup> Il apparaît que l'histoire du français parlé hors de France, notamment en Belgique et au Québec, est liée aux dialectes d'oïl et a tendance à conserver les oppositions phonologiques vocaliques qui étaient autrefois prononcées en français standard : l'opposition entre les nasales [ɛ̃] et [œ̃] ; le [ɑ] postérieur et le [a] antérieur en syllabe fermée ; le [ɛ] bref et le [ɛ:] long ; le [e] et le [ɛ] ; le [o] et le [ɔ], ainsi que le [ø] et [œ] en syllabe fermée. La majeure différence apparaît dans l'absence du son [ɥ] en Belgique et une diphtongaison importante dans le français québécois. On note également une tendance à l'assourdissement des consonnes finales sonores pour le français de Belgique et à l'assimilation ou l'apocope pour le franco-canadien. (Source : L'AMENAGEMENT LINGUISTIQUE DANS LE MONDE. <http://www.axl.celan.ulaval.ca> ; UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (Paris IV). <http://andre.thibault.pagesperso-orange.fr>

**Tableau 2 – Exemples d’adaptation graphique et phonétique**

GRAPHÈME ÉTRANGER	MODIFICATION DU SYSTÈME DU FRANÇAIS	ADAPTATION PROPOSÉE
i-ng	- ajout de graphèmes étrangers - morphologie suffixale étrangère	adaptation de –ing en –age, plus rarement en –isme (caravanage plutôt que caravanning, canyonisme plutôt que canyoning)
e-r	- modification de la prononciation française	adaptation graphique à une prononciation française (dribleu plutôt que dribbler)
oo et u	- ajout de graphèmes ou de phonèmes étrangers	adaptation en –ou (boum plutôt que boom, gourou plutôt que guru)
ö	- ajout d'un graphème étranger	adaptation de ö en –o, le plus souvent (malstrom plutôt que maelström ou malström)
aw, ow ou kw	- ajout de graphèmes étrangers correspondant généralement à une diphtongue	adaptation en supprimant le –w (tomahak plutôt que tomahawk ou tomawak)
ee	- ajout d'un graphème étranger	adaptation de ee en i (pédigri ou la variante rectifiée pédigrée, en français européen, plutôt qu pedigree)
ck, kh	- ajout de graphèmes étrangers	adaptation de ck, kh en c, qu ou rarement en k (yak plutôt que yack, calife plutôt que khalife)
ñ	- ajout d'un graphème étranger	adaptation de ñ en gn ou ny (pignata plutôt que piñatam canyon plutôt que cañon)
sh, sch	- ajout de graphèmes étrangers	adaptation de sh, sch en ch ou che (chichekébab plutôt que shish)

		kebab, goulache plutôt que goulash et goulasch)
--	--	---

Évidemment, lorsqu'un emprunt a plusieurs graphies, on choisit la forme qui est la plus francisée. Par exemple, comme la graphie 'musli' est la plus adaptée, la graphie 'muesli'<sup>25</sup> ne sera pas choisie. De la même manière, quand il y a des variantes graphiques selon les territoires géographiques, la variante privilégiée sera la variante québécoise. C'est le cas avec les variantes 'tofu', variante québécoise et 'tofou' la variante utilisée en français d'Europe.

b) L'adaptation grammaticale et sémantique (l'OQLF, 2011)

Quand on laisse un nouveau mot entrer la langue, ce mot peut suivre les règles grammaticales de la langue qui emprunte, si elles sont considérées acceptables selon les critères d'acceptabilités. Il y a certains cas de formes anglaises en **-er** francisés en **-eur** ou en **-euse**. Par exemple **dribleur-dribleuse, globetrotteur – globetrotteuse**, etc. Il faut préciser qu'au Québec l'élément **-ing** ne servira pas à la création de néologismes, ils seront bien souvent francisés en **-age** (par exemple **doping** devient **dopage**). En ce qui concerne les emprunts faits avec **-man** (comme barman, jazzman, tennisman, etc.), eux, ils seront remplacés automatiquement par des équivalents intégrés au système du français (par exemple barman – serveur; jazzman – musicien de jazz; tennisman – joueur de tennis, etc.) On privilégie aussi l'application québécoise quand il y a un changement du genre conformément aux territoires géographiques. Par exemple le mot **féta** est au masculin en français du Québec, tandis que ce même mot est au féminin en France. En ce qui concerne le pluriel et l'adaptation des emprunts par la transformation en nombre, on applique les règles du pluriel du français (par exemple un concerto – des concertos, un ravioli – des raviolis, un strudel – des strudels, etc.)

Il y a un grand nombre d'emprunts sémantiques où on donne un sens anglais à une forme déjà existante en français (par exemple le verbe **adresser** est un anglicisme sémantique quand il signifie 's'occuper de, traiter', c'est le sens du verbe anglais 'to address'. Mais cette forme existe en français et signifie 'émettre des paroles vers

<sup>25</sup> Le Müesli est un terme suisse, aussi orthographié en allemand Müsli. Le ü allemand est aussi transcrit ue.

*quelqu'un*'. Donc, l'usage correct de ce verbe est 'adresser la parole à quelqu'un' mais on ne dit pas 'adresser un problème', on dit 's'occuper d'un problème'. Dans d'autres cas, nous trouvons des emprunts sémantiques qui ont enrichi la langue française et ont rempli des lacunes lexicales. Voyons les exemples : le nom **inflation**, signifiait à l'origine '*gonflement*', a obtenu un nouveau sens en finance ; le nom **site** a acquis un nouveau sens en informatique, influencé de l'anglais *site*, etc.

## 5.2 L'adaptation morphologique et syntaxique

Quand on traduit littéralement la forme étrangère pour créer un équivalent français, on parle d'un anglicisme morphologique, qu'il s'agisse d'un mot simple ou d'un mot composé. Par exemple, *fringe benefits*, l'équivalent correct français est '*avantages sociaux*', *season ticket*, l'équivalent correct français '*abonnement*', *long distance call* en français '*appel interurbain*').

Il y a aussi des calques morphologiques totalement conformes au français qu'il donne sens avoir été apporté directement en français. Par exemple le mot anglais *brocflower* avec l'équivalent en français '*broc fleur*', *direct deposit* et '*dépôt direct*', *week end* et '*fin de semaine*' (dans ce cas, le français de France a gardé le terme week-end), *North American* et '*nord-américain*'.

En ce qui concerne un anglicisme syntaxique, il comprend à emprunter dans une langue la structure syntaxique d'une autre. Par exemple, on sauvegarde une conjonction ou une préposition anglaise dans une expression française : *to be on the plane* – *être sur l'avion* au lieu de *être dans l'avion*. Il faut faire attention avec ces erreurs, par exemple en anglais l'adjectif se place avant le nom mais ce n'est pas le cas en français. Quand on garde l'ordre des mots, cela fait aussi partie des anglicismes syntaxiques. Par exemple : *a short two weeks* et *un court deux semaines*, une structure incorrecte qui devrait être remplacée par *deux courtes semaines*. Ensuite, *to be answered* ne devrait être pas traduit par *être répondu* mais par *on lui a répondu*.

## 5.3. Les néologismes, faux-amis et calques

Que ce soit dans la littérature ou les médias, on trouve toujours ce désir de jouer avec les mots, d'attirer l'attention, de provoquer une sensation stylistique. Quand il donne un effet décoratif, on dit qu'il s'agit d'un néologisme qui en fait présente figure de style



(Ch. Bouchard 2002). Donc, un néologisme associe un signifié, c'est-à-dire un sens et un signifiant (forme). Très souvent, ils créent : une nouvelle forme et nouveau sens (l'apparition de nouveaux objets), un nouveau sens pour une forme existante (le sens d'adverbe trop – l'idée d'excès – maintenant – très) et une forme nouvelle pour un sens ancien (par exemple : soutiens financiers – sponsors, coach – entraîneur, ou des mentalités qui changent – fille de salle – femme de ménage). Il arrive aussi que certains aiment mieux inventer un mot au lieu d'employer un euphémisme.

Voyons ces exemples :

„ Allons, les gars, *verbaillions* à qui mieux et refoulons les *purpuristes* sur l'île déserte des langues mortes!“ (1968)<sup>26</sup>

„Vois-tu le trou que j'aurais / Si tu me *désaimais*? “ (Jean-Pierre Ferland)

Le verbe 'désaimer' n'existe pas dans les dictionnaires, par contre pour mieux s'exprimer et pour que l'idée soit plus expressive, l'auteur a créé ce néologisme.

Une catégorie un peu particulière pour la langue française, est celle des *faux-amis* et quand on parle des anglicismes il faut les mentionner aussi. Chantal Bouchard parle de cette catégorie dans son œuvre *La langue et le nombril* (2002), où elle souligne qu'ils attachent en fait un sens anglais à un mot qui paraît être un mot français. Nous les appelons aussi les *paronymes*. Nous les trouvons chez les gens qui ne sont pas en contact constant avec l'anglais, ou dans les textes qui sont mal traduits. Voyons quelques exemples : questionner (quand il signifie remettre en question ; employé (le terme confondu avec salarié) ; digital (qui n'a aucun rapport aux doigts, on le devrait remplacer par numérique) ; nomination (sous l'influence des Academy Awards, remplace sélection), etc. Il s'agit de faux-amis car ces mots français ont des sens anglais. Citons encore un exemple, le mot *spam*, l'OQLF a voulu que ce mot se traduise par 'pourriel'. L'Académie française a rejeté ce néologisme, par contre il est utilisé au Québec.

Un calque porte uniquement sur les structures cachées du signifié et se réalise dans la grammaire et dans le lexique. Ainsi, nous distinguons un calque grammatical qui

---

<sup>26</sup> San-Antonio, *Un Éléphant ça trompe*, éditions Fleuve Noir, Paris, 1968. C'était un amoureux des lettres et du français, un vibro-massacreur des con-venances et des mots policés par les trop polis pour être vivants qu'il aimait secouer avec moquerie et ferveur.

s'adapte par la traduction (par exemple : He was walking to the station. Il marchait à la gare, au lieu de dire Il allait à la gare) et un calque lexical (par exemple : Sky, my husband. Ciel, mon mari!). Ou la locution *être en charge de qui* est un calque de l'anglais *to be in charge of*. Il fallait mieux la remplacer par : être chargé de, être responsable de, etc. Prenons ces exemples (l'OQLF) :

### **Exemples fautifs :**

- L'Office québécois de la langue française **est l'organisme en charge de** l'application de la Charte de la langue française.
- Notre entreprise **est en charge de** la promotion du tourisme.
- C'est Lucie qui **est en charge de** ce dossier.

### **On écrira plutôt :**

- L'Office québécois de la langue française **est l'organisme responsable de** l'application de la Charte de la langue française.
- Notre entreprise **est chargée de** la promotion du tourisme.
- C'est Lucie qui **a la responsabilité de** ce dossier.

Les calques lexiques très typiques : honeymoon – la lune de miel, sky scraper – gratte ciel, etc. Ces deux types de calques se croisent, ils ne peuvent pas coexister l'un sans l'autre.

## 6. La situation sociolinguistique du Québec et l'adaptation de l'emprunt aux normes sociolinguistiques québécoise

„C'était déjà en soi, un grand risque de naître français en dehors de la France“ (Victor Barbeau).<sup>27</sup>

Généralement, les études traitant la variété québécoise se réduisent « à la seule description de ses particularités linguistiques » (Cl. Porier, 1995). Pour la bien envelopper, ce qui s'impose à nous est une description sociolinguistique approfondie comme la seule possibilité de voir la distribution des traits linguistiques du québécois (partagés ou non avec d'autres variétés de français), dans les différentes conditions de communication et selon les différentes couches sociales. Deux préoccupations constantes marquent l'histoire externe du français en Amérique du Nord et au Québec : d'abord c'est la domination de l'anglais et, d'autre part, la polémique liée à la qualité du français en territoire nord-américain.

La collectivité francophone est grande et partage une même langue, par contre la situation sociolinguistique n'est pas du tout similaire. La raison, ils n'embrassent pas le même système de critères ni la même culture. Cela explique pourquoi la défense du français vu la problématique de l'emprunt au Québec. La séparation de la France en 1763, a provoqué énormément de conséquences sur la société française, « surtout sur le plan sociolinguistique mais aussi culturelle » (Ch. Bouchard, 1999). Comme les Canadiens français possédaient la langue, une variété de dialectes, cela a donné naissance à une langue commune.

Lors de la période de la Nouvelle-France, il y avait une liberté dans le développement linguistique, ainsi les particularités lexicales des canadiens ne semblaient déranger personne et c'est cette même langue qui leur permettait de continuer à définir leur dépendance. Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pousse une conscience linguistique et c'est la période qui sera marquée par un sentiment de culpabilité linguistique particulier (Ch. Bouchard, 2008). Confrontés aux déviations et aux différences que la variété canadienne montre, par rapport au français

---

<sup>27</sup> (Montréal, 1896 - 1994) Philosophe et essayiste, Victor Barbeau a étudié au Collège Sainte-Marie, à l'Université Laval à Montréal et à Paris. Philosophe de formation, il a été professeur de français, à l'École des Hautes Études Commerciales, et à l'Université Laval et à l'Université McGill. Journaliste au sein de périodiques tels que *Le Devoir*, *La Presse*, *Le Canada* et de nombreuses revues, il s'est très vite forgé une réputation de critique persifleur. Défenseur de la langue française, il a été à l'origine de la création de l'Académie canadienne-française en 1944. En 1946, il fonde le journal *Liaison* et devient, de 1944 à 1947, président de la Société des écrivains canadiens dont il était le cofondateur. Auteur de nombreux essais, études, récits et légendes, il a reçu, en 1959, le Prix Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste et, en 1978, le Prix France-Québec, pour *La Tentation du passé* et pour l'ensemble de son œuvre. Ses *Cahiers de Turc*, publiés à l'origine sous forme d'essais mensuels (1921-22 et 1926-27), constituent une chronique politique et littéraire, au ton vif et pugnace.

parisien, les Canadiens anglais ne considèrent le français parlé sur leur territoire que „comme un parler dégénéré qu'ils appellent le french canadian patois“ (Ch. Bouchard, 2008). Au moment où les Anglais „condamnent“ sévèrement la langue de leurs compatriotes francophones, „le myth d'un grand siècle refaisait surface et visait à contrecarrer les jugements négatifs des canadiens anglophones“ (Ch. Bouchard, 2008). C'est à cette époque qu'augmente également la mise en valeur du français des paysans qui, à la différence de la langue des ouvriers dans les villes, n'était pas pourri par le contact avec l'anglais. Les années trente montrnt une notion de fierté nationale, les gens s'intéressent plus à l'enseignement de la langue et tout le monde se met d'accord sur la nécessité d'un enseignement efficace du français et ils font de même plus de travaux pour élever la qualité des textes soit traduits soit rédigés pour les journaux où d'autres médias. Cette démarche vers affaiblissement des jugements canadiens anglais, affectera de façon plus explicite l'histoire du soin linguistique des canadiens français, et cela à partir des années 1940 : ce qui se développe est un complexe d'infériorité qui va jusqu'à une véritable insécurité linguistique plus aiguë. Les racines étaient déjà existantes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Grammairiens et chroniqueurs de langue publient ainsi une série d'ouvrages et d'articles dans le but de corriger le français au Canada ([www.tlfq.ulaval.ca](http://www.tlfq.ulaval.ca)).

Ainsi se forme tout un débat sur la qualité du français au Canada à partir des années 1960, l'année très importante dans le développement de la conscience linguistique des Québécois. Au cours de cette décennie, nommée aussi „la Révolution tranquille“, le Québec assiste „à une double action, politique et linguistique“ (Gendron, 1986). En ce qui concerne l'action politique, la Révolution tranquille marque la fatigue du pouvoir politique, économique et social des anglophones, qui laisse la place à l'apparition d'une nouvelle classe sociale moyenne de langue française.

En ce qui concerne le niveau linguistique, on voit un fort désir des Québécois de faire du français la langue qui sera la langue commune de tous les Québécois, en améliorant la qualité de la langue aussi. C'est grâce à cette évolution politico-sociale, et aussi linguistique, que les Québécois ont commencé doucement à se libérer de leur complexe.

De nos jours, le débat sur la qualité de la langue au Québec existe toujours par contre nous voyons aussi une véritable émancipation linguistique aussi. Ainsi, les Québécois ont une attitude beaucoup plus positive envers leur variété de français et l'acceptabilité d'un emprunt linguistique qui ne s'appuie pas strictement sur sa légitimation linguistique, mais également sur sa légitimation sociale, ce qui veut dire l'implantation de l'emprunt dans l'usage et son

accord avec les normes sociolinguistiques. Quant à la légitimation linguistique, elle repose sur l'adaptation et la conformité au système linguistique.

Quand vient le temps de régler l'acceptabilité d'un emprunt, généralement nous retenons quatre critères d'évaluation et si l'un de ces critères n'est pas respecté, on regarde l'emprunt comme inacceptable. Ces critères sociolinguistiques considèrent entre autre (on se référera au document intitulé Politique de l'emprunt linguistique (Office québécois de la langue française, 2007) :

- de l'aire de distribution géographique de l'emprunt (emprunt en usage au Québec ou ailleurs en francophonie) ;
- de son aire de distribution sociale (collectivité de locuteurs concernés) ;
- du statut temporel de l'emprunt (s'il est récent ou non) ;
- de la connotation culturelle de l'emprunt

En ce qui concerne les critères linguistiques, il y en a trois :

- type d'emprunt analysé
- intégrabilité de l'emprunt au système linguistique du français et
- coexistence de l'emprunt avec des mots ou des expressions disponibles dans le lexique français

Donc, pour remplir une lacune linguistique, un terme doit nommer une réalité qui n'a pas encore d'appellation dans la langue emprunteuse. Évidemment les autres critères doivent être pris en compte et on insistera aussi sur la créativité lexicale. Cela veut dire qu'il y a la possibilité de proposer de nouveaux termes, formés à partir d'éléments français et cet emprunt linguistique doit être suffisamment affirmé dans des ouvrages de références et spécialisés. Il ne doit pas présenter trop de diversité de variantes graphiques, morphologiques, etc.

Il doit être aussi accepté par une majorité de locuteurs, c'est-à-dire implanté au sein d'une communauté linguistique. Par exemple, des emprunts tels que *sandwich*, *muffin*, *hockey*, sont bien communs aux locuteurs en France, en Suisse, ou en Belgique, par contre au Québec on favorise par exemple *traversier* plutôt que *ferry*, *magasinage* que *shopping*. L'emprunt devrait être ajusté et adapté au système du français.

La thèse fondamentale qui anime la politique linguistique québécoise est la suivante : „Si le français doit survivre et s'épanouir sur le continent nord-américain, cela ne peut se faire qu'en lui donnant le maximum de chance et de protection au Québec, seul territoire où il est

la langue de la majorité de la population. La politique linguistique s'articule autour des principes suivants : la langue est au coeur de l'identité québécoise, la langue est le fondement de la cohésion de la société québécoise, les apports de toutes les minorités à la société québécoise sont une richesse et un avantage“ (Guy Dumas, 2000).

La pièce maîtresse de la politique linguistique québécoise La Charte de la langue française, a profondément marqué la société québécoise. Le statut du français a été affirmé ce qui a contribué à corriger le rapport entre les communautés anglophones, c'est-à-dire la minorité anglophone et la majorité francophone. La Charte a aussi changé le visage français du Québec en favorisant le français comme langue des communications dans les entreprises (G. Dumas, 1999 – 2000)<sup>28</sup> .

La langue est le vocabulaire en particulier sont très sensibles aux facteurs historiques ainsi qu'aux perturbations rapides des conditions socio-économiques. Ainsi, chaque génération de locuteurs qui cesse d'exister emporte avec elle un petit morceau du lexique, celle qui se met en place en introduit un nouveau. Effectivement, tous les échanges entre les langues montrent la vivacité des langues, il s'agit de vrais témoins des liens économiques, culturels mais politiques aussi, et au moment où ils s'intègrent dans la langue, on ne les identifie plus comme les emprunts.

Aujourd'hui, l'aspect en ce qui concerne l'anglais a bien changé, les emprunts sont bien acceptés, surtout par les jeunes, parfois même trop bien mais il y a encore des usagers de la langue française qui montre une certaine défiance. La communauté québécoise n'est pas formée d'un seul groupe social et il est normal qu'on remarque des divers groupes sociaux avec des habitudes linguistiques différentes.

Bien que les emprunts à l'anglais doivent présenter un facteur important dans les analyses sociolinguistiques du Québec et cela ne veut pas dire qu'il faut purifier la langue en remplaçant tous les emprunts car le pouvoir d'une langue est sa puissance comme moyen de communication (G. Dumas, 1999 – 2000).

---

<sup>28</sup> <https://www.sqdi.org/fr/>

## 7. CONCLUSION

La langue évolue, que ce soit en Angleterre, en Belgique, en France ou au Québec. Quand même il ne s'agit pas d'un processus mécanique, mais plutôt d'un processus culturel et aussi social. Cela était en fait l'objectif de notre mémoire qui portait sur l'analyse et l'influence des anglicismes sur le français québécois. Nous avons essayé de suivre l'histoire et d'analyser en détail les aspects linguistiques et sociolinguistiques des emprunts, en présentant les différentes définitions des emprunts en général ainsi que des anglicismes, comment les classer et intégrer dans la langue française. Évidemment chaque langue est capable d'adapter constamment son vocabulaire et cela par ses propres sources morpho-sémantiques.

Vue la situation sociolinguistique, nous avons essayé de décrire ce que signifie l'usage des anglicismes pour les locuteurs québécois, nous en avons expliqué les procédés de leurs assimilations, leurs fonctions ainsi que l'histoire.

Nous remarquons que les emprunts existent depuis qu'existent les langues en contacts et que les humains s'expriment entre eux. Juste pour mentionner, le latin empruntait au gaulois (langue celte), ensuite à l'alémanique, au francique, enfin le français issu de cet héritage a emprunté des ses débuts aux langues régionales à l'occitan, au picard, puis à l'arabe, à l'italien, à l'espagnol, à l'anglais. Aujourd'hui la population des immigrants provenant de pays plus éloignés importe de nouvelles cultures ce qui nuance encore la palette des langues sources.

Nous nous sommes rendu compte que chaque processus d'intégration d'un nouvel emprunt peut être complexe et varié. Même quand le mot emprunté peut être reproduit tel qu'il est dans la langue source, on observe une certaine adaptation soit graphique soit phonétique.

Nous avons essayé de rechercher la réponse à la question „Pourquoi emprunte-t-on? “ La raison la plus évidente est donc de „comblar une lacune lexicale, qu'il n'y a pas dans la langue cible et qui désigne une réalité particulière, une idée, une notion nouvelle pour cette culture. Généralement, la notion entre dans cette culture avec son étiquette d'origine, le signifiant qui la désigne dans la langue source“ (Ch. Bouchard, 1999).

Même l'auteur fait la distinction entre deux classifications d'emprunts, qu'elle nomme : l'emprunt matériel et l'emprunt culturel, ce qui nous laisse deux alternatives : soit on adopte le signifiant de la langue source soit on crée un signifiant dans la langue cible. Le second est très souvent prédominant, celle d'ordre sociolinguistique (Ch. Bouchard, 1999). Bien sûr, les

collectivités en contact ne s'échangent pas seulement des idées mais des mots étrangers aussi car parfois ils sont entendus plus que les mots autochtones.

Il y a des cas où le mot emprunté n'est qu'un synonyme d'un mot déjà existant, par exemple le mot '*postuler*' qui n'a pas la même acceptation en français que le verbe '*to post*' en anglais, il s'agit des faux-amis, et le verbe '*publier*' correspond mieux.

En ce qui concerne le Québec, la question de la langue est devenue l'occupation principale du gouvernement du Québec qui a confié en 1970 à l'Office de la langue française le devoir de „promouvoir l'utilisation du français et de franciser les terminologies“ (Gouvernement du Québec, Cahiers de l'OLF 4, 1969). À vraie dire, „la Révolution dite „tranquille“, se caractérise par la radicalisation du discours nationalistes, le recours à une langue populaire – le joulal<sup>29</sup> qui est devenu symbole de la libération, etc.“ (C. Poirier, 1995).

Déjà, vers la fin des années 1960, un nouveau groupe d'intellectuels, celui des linguistes, se lancaient à la recherche sur la variété de français parlé au Québec. Marcel Juneau, le professeur à l'Université Laval a commencé en 1977, ensemble avec son équipe, le projet du „Trésor de la langue française au Québec (connu sous le TLFQ), dont le but était à réaliser un dictionnaire historique de québécismes. Ce dictionnaire a paru en 1998.

Ce projet enveloppait l'ensemble du lexique et avait prouvé qu'il y avait ce besoin réel pour l'enseignement du français en Amérique du Nord „pour l'initiation à la littérature québécoise“ (C. Poirier, 1995), et ce projet devenait reconnu par le gouvernement du Québec „comme une pièce importante du patrimoine culturel des québécois“ (Gouvernement du Québec, Cahiers de l'OLF 4, 1969). En plus, ce projet s'est lancé aussi dans la détermination des origines des mots appartenant à des langues comme l'anglais ou le français. Il était parfois compliqué à décider si tel québécisme dérive d'un emprunt à l'anglais ou s'il s'agit d'un héritage de France.

Notre mémoire révèle aussi qu'on ne peut pas nier l'importance, comment Chantal Bouchard l'appelle du phénomène des anglicismes au Québec, car l'influence de l'anglais avait commencé à se manifester au Québec à la même période qu'en France, surtout par la domination politique et économique du pays par les Anglais. Les Québécois ont lutté âprement contre les emprunts directs à l'anglais, mais ils ne pouvaient pas arrêter l'entrée de très nombreux emprunts et de calques.

---

<sup>29</sup> Ce mot est déjà attesté en 1930 dans l'expression parler joulal « parler de façon inarticulée, incorrecte, inintelligible, parler mal » (cf. DHFQ, 901 et Verreault, 1999) et la littérature québécoise des années 1960 connaît un mouvement joulisant important : des auteurs importants tels que Michel Tremblay, Jacques Renaud et Gérald Godin n'hésitent pas à utiliser du joulal dans leurs pièces de théâtre et dans leurs romans.



Les Québécois sont confiants de leur identité, la société s'est modernisée et s'est ouverte. Aujourd'hui, le vocabulaire de la langue standard est contrôlé par les institutions gouvernementales et l'OQLF a justifié que le français québécois est à présent une langue moderne et que les mots empruntés à l'anglais forment la part la plus originale de la langue.

En somme, les emprunts linguistiques laissent place à une langue d'enrichir et de rajeunir son lexique, ils servent à désigner une référence nouvelle qui n'a pas encore de terme. L'histoire des emprunts affirme clairement que les emprunts constituent un phénomène normal, universel, qui contribue largement de l'élargissement du vocabulaire d'une langue. Il est vrai que les emprunts sont assez souvent entrevus comme une menace, surtout quand une langue emprunte massivement. Le résultat visible de ces craintes est des ouvrages visant à défendre le français contre le fameux *franglais* (René Étiemble a poussé „un cri d'alarme“ contre le « franglais » en publiant son fameux ouvrage *Parlez-vous franglais ?*, 1964).

Nous sommes d'avis que ces craintes manifestées pourraient être justifiées dans certains cas, et qu'il faut absolument garder et perserver le dynamisme d'une langue. Mais, en même temps, nous pensons qu'elles sont parfois le résultat d'une position de défense et même de fermeture, car soyons franc, cette *pureté fantaisiste* d'une langue au fait, n'a jamais existé.

Donc, l'avenir du français, langue commune de tous les Québécois dépend des décisions qui pourront être rapportées à tous ces challenges.

### **L'acceptabilité des emprunts dans le cadre du français québécois en résumé (l'OQLF) :**

L'emprunt est accepté :

- dans la forme la plus adaptée au système du français (quand il comble une lacune linguistique sans coexistence négatif, sans risque de substitution aux mots français en usage ou disponibles)

Exemple : boycottage et non boycott ; goulache et non goulasch

- s'il est conforme au système français (sur les plans grammaticale, phonétique sémantique, morphologique, et syntaxique)
- quand il s'agit d'un québécisme implanté dans l'usage et aux normes sociolinguistiques

Exemple : centre jardin, changement d'huile

- quand il s'est implanté dans l'usage du français

Exemple : *football, jean*

L'emprunt n'est pas accepté :

- si l'un des quatre critères mentionné n'est pas respecté

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOUCHARD, Chantal (1989), Un article de la revue *Recherches sociographiques* Volume 30, Numéro 1, 1989, p. 67–90
- BOUCHARD, Chantal (1999), *On n'emprunte qu'aux riches : la valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*, Montréal, Fides
- BOUCHARD, Chantal (2002), *La langue et le nombril. Une histoire sociolinguistique du Québec*, Montréal : Fides
- BOUCHARD, Chantal (1989), Une obsession nationale : l'anglicisme, Volume 30, Numéro 1
- CALVET, Louis-Jean (1993), *La Sociolinguistique, Que sais-je ?*, Paris, PUF.
- Le Coupron, *Dictionnaire des anglicismes* (1998)
- DEROY, Louis (1956), *L'emprunt linguistique*, Belles Lettres : Paris
- DEROY, Louis (1980), *L'Emprunt linguistique*, Nouvelle éd. [addi.], Paris, Les Belles Lettres, p. 21.
- FILIPOVIĆ, R. (1986), *Teorija jezika u kontaktu* Filipović, Rudolf (1986). *Teorija jezika u kontaktu : Uvod u lingvistiku jezičnih dodira*, Zagreb, Jugoslavenska akademija znanosti i umjetnosti : Školska knjiga
- GENDRON, Jean-Denis (1986), « Aperçu historique sur le développement de la conscience linguistique des Québécois », *Québec français*
- GUILBERT, L (1975), *La créativité lexicale*, Paris, Larousse
- HAGÈGE, Claude (2002), *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob
- JOSIANE F. Hamers, (1997), „Emprunt“ (1997) *Sociolinguistique : les concepts de base*, p. 136-139
- JUNEAU, Marcel (1971), « Reviviscence en ancien québécois de mots galloromans sous l'influence de l'anglais », *Revue de Linguistique Romane* 35, 139-40.
- MENEY, Lionel (2010), *Main basse sur la langue. Idéologie et interventionnisme linguistique au Québec*, Montréal, Liber
- PETIT ROBERT, Édition 1984, Édition 2001
- POIRIER, C. dir. (1985), *Dictionnaire du français québécois : Volume de présentation*, Québec, Presses de l'Université Laval, XLI-167 p.
- POIRIER, C. (1992), „Notes pour la discussion méthodologique sur l'anglicisme“, *Anglicismes et identité québécoise : Résumé des conférences et notes de cours*, éd. par Claude Poirier, Québec, CEFAN, pp. 90-17.

POIRIER, Claude (1978), « L'anglicisme au Québec et l'héritage français », Travaux de Linguistique Québécoise 2, 43-106.

POIRIER, Claude (1980), « Le lexique québécois. Son évolution, ses composantes. », Stanford French Review SpringFall, 43-80.

POIRIER, Claude (1992), « Identité québécoise, norme et lexicographie », Terminogramme 64, 1-5

POIRIER, Claude (1994), « L'anglicisme dans les dictionnaires de langue québécois : le point de vue de l'équipe du Trésor de la langue française au Québec, Actes du colloque sur les anglicismes et leur traitement lexicographique. Office de la langue française : Montréal, 223-46.

POIRIER, Claude (1995), « Les variantes topolectales du lexique français », in Michel Francard (Dir). Le régionalisme lexical. Duculot : Louvain-La-Neuve, 13-45.

POIRIER, Claude (1998a), « De la défense à la codification du français québécois : plaidoyer pour une action concertée », Revue québécoise de linguistique 26, 129-50.

POIRIER, Claude (Dir.), (1998b). Dictionnaire historique du français québécois : monographies lexicographiques de québécismes, Presses de l'Université Laval : Sainte-Foy.

POIRIER, Claude (1998c), « Lexicographie institutionnelle et valorisation du français au Québec », in Conrad Ouellon (Dir). Les linguistes et les questions de langue au Québec : point de vue. CIRAL, Université Laval : Québec, 185-99.

POIRIER, Claude (2000), « Faut-il "traduire" le québécois? », Québec français 118, 101-03

POIRIER, Claude (2014), « USITO : Un pas en avant, un pas en arrière. Analyse du dictionnaire de l'Équipe FRANQUS un an après sa mise en ligne ».

En ligne : <http://www.tlfq.ulaval.ca/pub/pdf/C-122.pdf>

POIRIER, Claude, Louis MERCIER & Claude VERREAULT (1988), « Dictionnaire du français Plus à l'usage des francophones d'Amérique », in Dictionnaire du français plus. À l'usage des francophones d'Amérique, CEC : Montréal.

POIRIER, Claude & Gabrielle SAINT-YVES (2002), « La lexicographie du français canadien de 1860 à 1930 : les conséquences d'un mythe », Cahiers de lexicologie (Paris) 80, 55-76.

PUBLICATION DU QUÉBÉC (2000), Français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie („Une langue qui se définit dans l'adversité“ / Claude Poirier p. 111-122)

„Qu'est-ce qu'un emprunt linguistique?“ (2003) dans EOLE, Éducation et ouverture aux langues à l'école, vol. 1, annexe 18

SAINT-YVES G. (2006) : „L'anglicisme ou le mea culpa des Québécois : éclairage historique“, The French Review, p. 354-369

WALTER, Henriette, L'aventure des mots français venus d'ailleurs, Éditions Robert Laffont, S.A., Paris, 1997

WALTER, Henriette, Le français dans tous les sens, Éditions Robert Laffont, S.A., Paris, 1988

WEINREICH, U. (1974), Languages in Contact, La Haye et Paris, Mouton, (1953), 149 p.

### **SITOGRAPHIE :**

Source: [www.granddictionnaire.com](http://www.granddictionnaire.com)

Source : <http://www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/400ans/timeline.html>

Source : Un article de la revue Revue québécoise de linguistique

Source : <https://www.statcan.gc.ca/fra/debut>

Source : <https://www.statcan.gc.ca/fra/debut>

Source : <https://www.statcan.gc.ca/fra/debut>

Source : <http://legoutdufrancais.org/variantes-daccent-quebecois-de-grands-orateurs/>

Source : <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/accueil.aspx>

Source : <http://www.ledevoir.com/opinion/idees/478351/le-francais-langue-de-la-diplomatie>

Source : <https://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/relations-francophones-anglophones/>.

Source : <http://www.atilf.fr/tlfi>

Source : <http://www.axl.cefano.ulaval.ca>

Source : <http://andre.thibault.pagesperso-orange.fr>

Source : Guy Dumas, « La politique linguistique québécoise », Numéro 12.1 - 1999, 1 mai 2000, Revue québécoise de droit international, <https://www.sqdi.org/fr/la-politique-linguistique-quebecoise/>

Source : [http://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/HIST\\_FR\\_s92\\_Emprunts.htm](http://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s92_Emprunts.htm)

Quelques différences lexicales entre le français du Québec et le français d'Europe. Certaines de ces différences ne sont pas uniquement orales et familières et plusieurs de ces mots ne sont pas uniquement utilisés dans le français québécois.

Source: [www.granddictionnaire.com](http://www.granddictionnaire.com)

Tableau 3

<b>Mot québécois</b>	<b>Équivalent en Europe</b>	<b>Commentaires</b>
Achaler	Agacer, énerver, ennuyer, gêner	„Je te donne ton argent, mais arrête de m'achaler!“
Arrêt	Stop (panneaux routiers)	Au Québec, il est inscrit sur les panneaux routiers „ARRÊT“ depuis 1988 ; auparavant, l'inscription bilingue „Arrêt – Stop“ était présente. C'est pourquoi certaines personnes utilisent toujours le terme 'stop' ou 'arrêt-stop'.
Avant-midi	Matinée, matin	„On a une réunion en/cet avant-midi“.
Barrer	Fermer à clef, verrouiller	Barrer une porte : (fermer à clef) – encore couramment utilisé en France, en Vendée-Poitou dans le même sens qu'au Québec. Utilisé en Europe pour „rue barrée“, également utilisé au Québec.
Blonde	Petite copine, sa femme	„Je me suis fait une nouvelle blonde. Elle s'appelle Lynda!“
Boboche	Minable	„Le spectacle que j'ai vu hier soir était boboche“.

Boucane (substantif)	Dégager de la fumée	„Y'a quelque chose qui boucane là-bas“.
Cartable	Classeur	Les 'classeur' et 'filière' québécois désignent quant au meuble à classement de dossiers, tout comme dans certaines régions de la France.
Cellulaire	Mobile, Portable	Proche de l'anglais 'cellular phone', 'cell phone'. Si on parle de 'portable' au Québec, on se réfère généralement à l'ordinateur portable.
Chaudron	Casserole	Les deux sont utilisés.
Chandail	Tee-shirt, pull	'Tee-shirt' est de plus en plus utilisé. 'Chandail' est, par définition, un gros tricot qui s'enfile par le cou (idem poncho). Il désigne, par extension, tous les tricots qui s'enfilent par le cou. On utilise aussi le mot 'gilet', plus couramment que 'tee-shirt'.
Char	Voiture, auto	Vient de l'ancien nom pour les moyens de locomotion par cheval.
Chauffer	Conduire	'Chauffer à clutch' : conduire une voiture à boîte de vitesse manuelle.
Chum	Copain ou petit ami.	Peut varier selon qui utilise le mot : homme à femme – ma chum

		<p>– amie</p> <p>homme à homme – mon (mes) chum(s) – ami(s)</p> <p>femme à homme – mon chum - amoureux</p> <p>femme à femme – ma chum – amie</p> <p>Pour éviter un malentendu entre 'amoureux' et 'ami', on dira 'chum de gars' ou encore 'chum de fille'. En France une certaine jeunesse utilise Keum (mec en verlain).</p>
Choquer (se)	Fâcher (se), vexer (se)	„Ça me choque me faire dire que je suis grosse.“
Costume de bain	Maillot de bain	Est une traduction littérale de l'anglais 'swimsuit, 'bathing costume', 'swimming suit' ou 'bathing suit'.
Croche	Bizarre, curieux, étrange, louche, tordu	Utilisé autant pour qualifier une personne qu'une chose. Probablement calqué sur l'anglais 'crooked'.
Crème glacée (cornet de..)	Glace (cornet de..)	„Miam ! Un bol de crème glacée au chocolat.“ Traduction littérale du terme anglais 'ice cream'.
Embarquer	Monter (dans l'autobus, dans le métro, dans une voiture..)	
Épais, épaisse	Con, conne	Con et conne existe aussi au Québec et sont fréquemment utilisés.



Fesser	Frapper	On peut fesser un objet ou une personne. Par exemple, „Pour me défouler, j'ai fessé dans mon oreiller“ ou „Je m'en va le fesser, le p'tit morveux !“
Fête (ma)	Anniversaire (mon)	Dire que „ça va être (sa) fête“ à quelqu'un peut signifier aussi qu'il va se faire battre ou qu'il est dans le pétrin – idem en France.
Fourrer (plusieurs sens)	Baiser (vulgaire)	'Fourrer' peut vouloir dire 'tromper une personne', par exemple au cours d'une affaire financière, ou, d'une façon vulgaire, 'faire l'amour'.
Froque	Manteau	„Enlève ta froque, y fait 30°C dehors !“
Gala	Cérémonie, émission de variété, soirée dansante	En français européen, le terme est cantonné à désigner une célébration (le plus souvent non retransmise à la télévision) avec une ou plusieurs célébrités.
Garocher, pitcher	Lancer, jeter	„On s'est garoché des bêtises/balles.“
Gomme (à mâcher)	Chewing-gum	Le terme anglophone 'chewing-gum' n'est jamais utilisé au Québec, autant à l'oral qu'à l'écrit. En France le terme 'Gomme à mâcher' et désuet utilisé par certaines personnes âgées.

Innocent	Imbécile	„Maudit insignifiant !“
Job (féminin)	Mon travail, mon emploi, mon poste)	Le Québec, le mot 'job' féminin à l'inverse de la France où il est masculin. Exemple : „J'ai perdu ma job !“ ou encore „T'as fais une maudite belle jobe !“
Linge à vaisselle	Torchon (pour essuyer la vaisselle)	Pluriel : des linges à vaisselle.
Liqueur	Boisson gazeuse, soda	On ne s'étonnera donc pas qu'une mère propose à ses jeunes enfants de boire de la 'liqueur'.
Magasiner, magasinage	anglais/'shopping' : Faire ses courses, faire des achats, acheter qqch, faire son 'shopping', chalandier (langage soutenu)	On dit aussi 'faire du magasinage'. Le 'shopping' est un anglicisme jamais utilisé au Québec. À l'écrit, autant qu'à l'oral, on utilise le terme 'magasinage'.
Nettoyeur	Pressing	„Je vais aller porter ces vêtements chez le nettoyeur“.
Party	Fête	Un party (prononcé 'par-tay'.
Peser	Appuyer	„Peser sur le piton“ : „appuyer sur le bouton“.
Pouce (faire du)	Auto-stop	Viens du fait que l'on utilise le pouce pour faire de l'auto-stop. Le terme 'auto-stop' n'est jamais utilisé au Québec. „J'ai fait du pouce et je me suis ramassé en Ontario !“
Présentement	Actuellement, en ce moment	
Questionner (se)	Interroger (s')	le fait de poser une question

Rentrer	Entrer, rentrer	Pour 'ré-entre' on utilise 'reentrer' (prononcé : eur-renter).
Service au volant	Drive, Mac'Drive, Service au volant	Panneau d'indication à l'extérieur des restaurants de restauration-rapide où les chauffeurs se dirigent pour passer une commande.
Stationnement	Parking	'Parking' est un anglicisme. Alors que 'car park' ou 'parking lot' sont les équivalents anglais.
Tête-heureuse	Imbécile heureux	
Vidange	Ordures, poubelle	Le terme le plus fréquemment utilisé est tout de même 'poubelle'. Exemple : „Va mettre les poubelles (ou vidanges) au chemin“.

## **Histoire de la politique linguistique du Québec**

### **1910**

Premières mesures législatives québécoises à caractère linguistique

La *Loi amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique* (loi Lavergne)

### **1960**

Contexte socioéconomique et politique

La langue anglaise exerce un grand pouvoir d'attraction. Plusieurs crises linguistiques éclatent. L'élaboration d'une politique linguistique s'impose.

### **1961**

Création de l'Office de la langue française

### **1961**

Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (commission Parent)

Les travaux de la commission donnent le coup d'envoi à une réforme des structures dans le domaine de l'enseignement.

### **1965**

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton) créée par le gouvernement fédéral en 1963

### **1967**

Naissance d'une identité québécoise

Dans la foulée de la Révolution tranquille et des États généraux du Canada français qui ont lieu à Montréal en 1967, le mot *Québécois* en vient à remplacer l'expression *Canadien français* pour désigner les francophones puis, au fil du temps, l'ensemble des citoyens du Québec.

### **1969**

Promotion de la langue française

Des mesures législatives à caractère incitatif sont mises en place pour favoriser l'usage de la langue française

### **1972**

Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (commission Gendron)

### **1974**

Consécration du français comme langue officielle du Québec

La langue française est déclarée patrimoine national de l'État québécois, et ce dernier qui a le devoir de la préserver.

### **1977**

*Charte de la langue française*

La *Charte de la langue française* poursuit et renforce les mesures de protection et de

promotion du français au Québec, dont la *Loi sur la langue officielle* avait posé les premiers jalons.

### **1988**

Création du Secrétariat à la politique linguistique

Cet organisme apporte son soutien au ou à la ministre responsable du dossier linguistique

### **1990**

La langue, au cœur de la politique québécoise de l'immigration

L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration est adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Il assigne à l'immigration l'objectif de contribuer à la pérennité du caractère français du Québec et réaffirme que le français est la langue commune de la vie publique de la société québécoise.

### **2000**

Entre novembre 2000 et juin 2001, une vaste consultation aux quatre coins du Québec alimente la réflexion de la société québécoise sur des questions linguistiques qui la préoccupent, dont la maîtrise du français.

### **2008**

Stratégie commune d'intervention de Montréal

Une stratégie de concertation entre le gouvernement et le secteur privé du Grand Montréal est mise en place afin de soutenir la francisation volontaire des petites entreprises et des nombreux commerces de la métropole.

### **2011**

Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

En mars 2011, le Conseil des ministres approuve la nouvelle Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, qui remplace celle de 1996. Le but de cette politique est de permettre à l'Administration de jouer un rôle moteur et exemplaire dans l'application de la Charte de la langue française.

### **La langue française au Québec**

Pour en apprendre davantage sur les grandes dates qui ont marqué l'évolution de la langue française sur le territoire du Québec, consultez la publication en ligne *La langue française au Québec : 400 ans, quelques repères*, produite par le Secrétariat à la politique linguistique en collaboration avec le Conseil supérieur de la langue française.

Source : <http://www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/400ans/timeline.html>

Expressions québécoises (Pierre Corbeil, Le québécois, pour mieux vivre, Ulysse, 1991 ; Jean Côté, Expression populaires québécoises, Les Éditions Québecor, 1995). Nous devons préciser que certaines expressions ne sont pas typiquement canadiennes – elles sont en usage en France.

**Ne pas être dans son assiette:** se sentir malade, déprimé, soucieux.

Avoir les baguettes en l'air: s'énerver

Coûter un bras: coûter très cher.

**Avoir mal au cœur:** avoir envie de vomir

Mettre ses culottes: prendre ses responsabilités.

**Avoir le coup de foudre:** devenir amoureux instantanément.

Se parler dans la face: se parler franchement, sans détour.

**Grouille-toi:** dépêche-toi.

Se coucher à l'heure des poules: se coucher de bonne heure.

**Sage comme une image:** être très sage.

**Donner sa langue au chat:** avouer son ignorance.

Y en **mène pas large:** il ne va pas bien.

Être en mosus: être en colère.

Prendre le mort aux dents: s'énerver.

**Travailler au noir:** travailler sans déclarer.

Faire du pouce: faire de l'auto-stop.

Rouge comme une tomate: rougir.

Sourd comme un potte: entend mal.

Ça va mal à shop: ça va très mal.

Ouvrir la trappe: parler.

Sans faire ni un ni deux: sans attendre.

Watch out: prends garde, attention.

**Faire les yeux doux:** c'est une façon de conquérir.

Carte 1

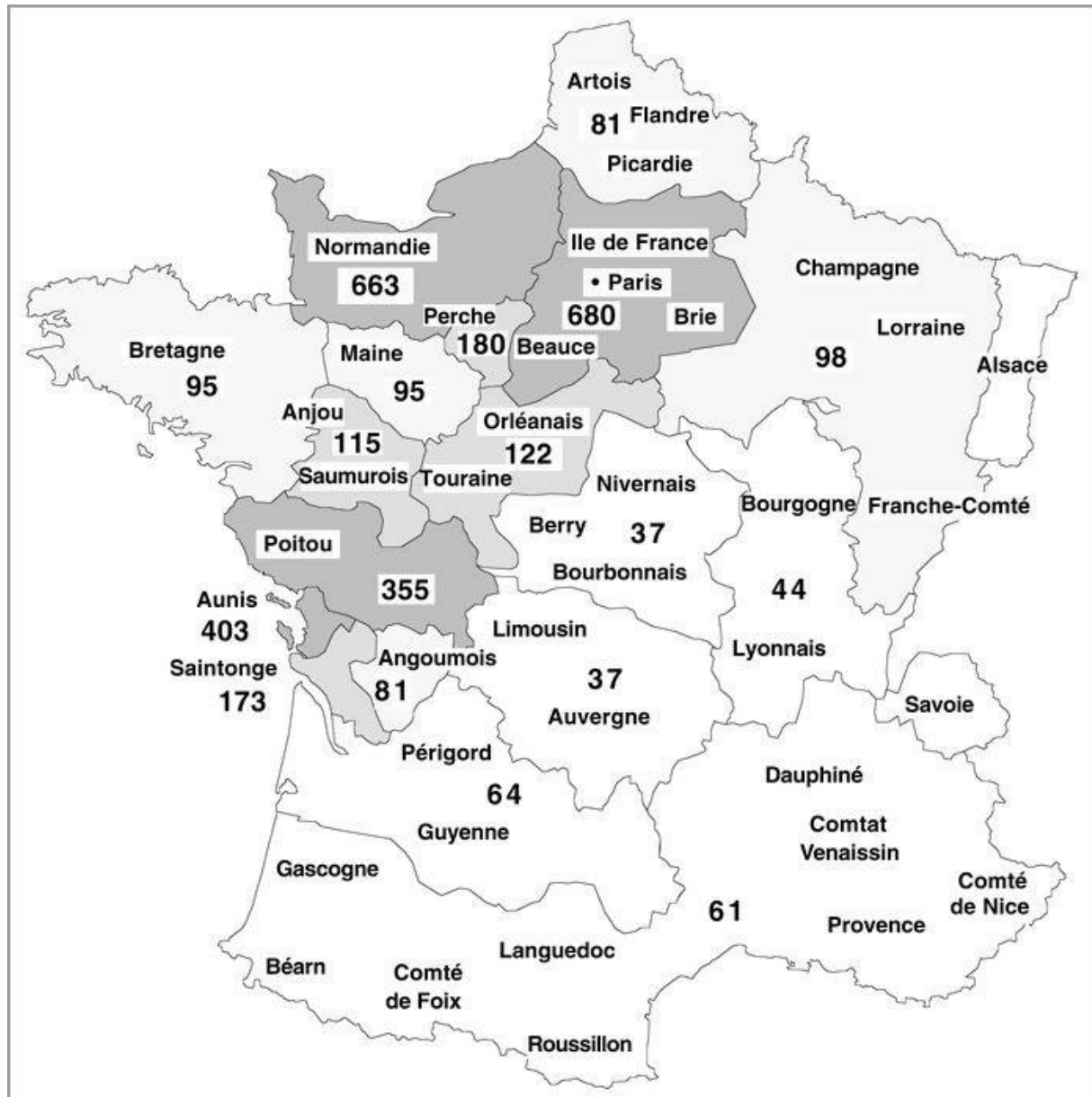
### Distribution des pionniers par province d'origine

*d'après Charbonneau et Guillemette 1994*

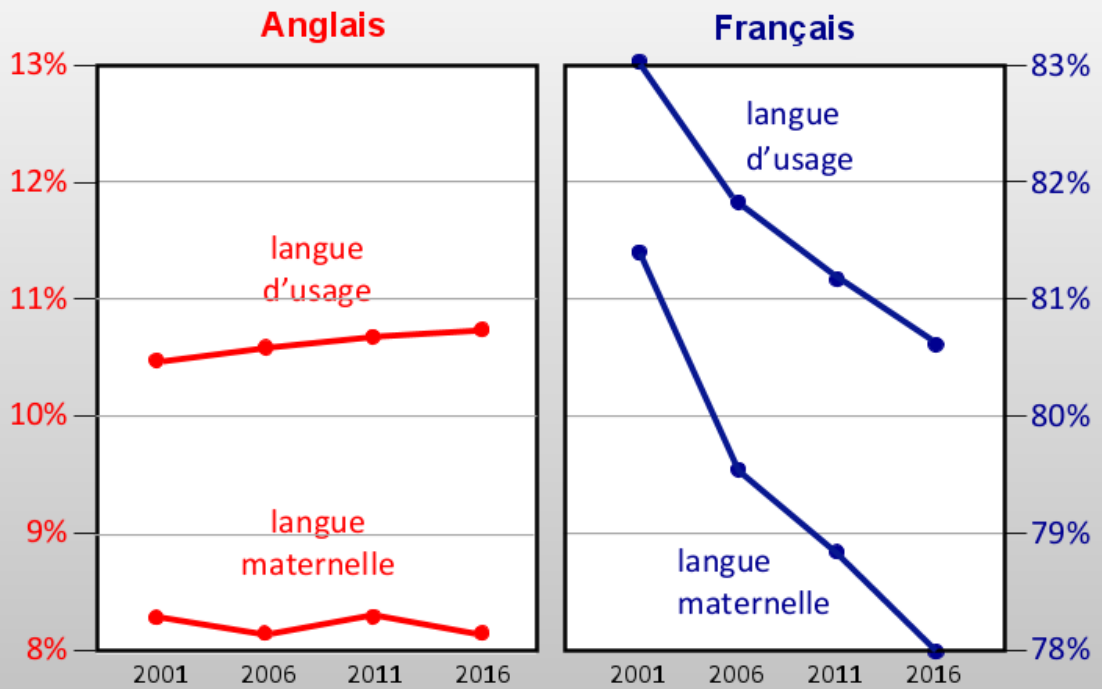
### Les premiers immigrants et la prononciation du français au Québec

Source : Un article de la revue *Revue québécoise de linguistique*

Volume 31, Numéro 1, 2002, p. 39–78



# Dynamique des langues au Québec



Source : <https://www.statcan.gc.ca/fra/debut>



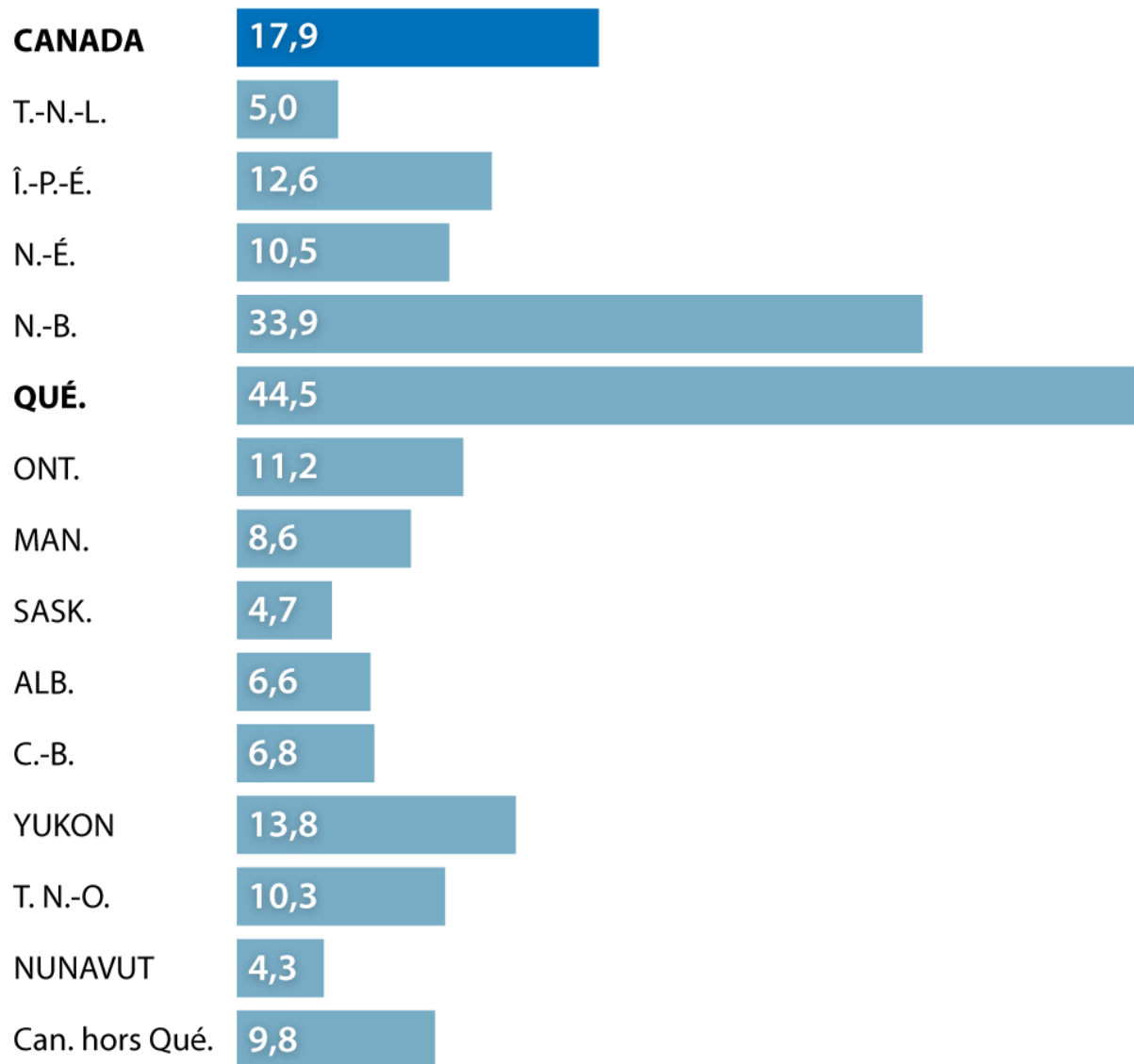
## Taux de bilinguisme français-anglais

Le taux de bilinguisme français-anglais a atteint un nouveau sommet au Canada au 2016, s'établissant à 17,9%.

## Taux de bilinguisme français-anglais

Le taux de bilinguisme français-anglais a atteint un nouveau sommet au Canada en 2016, s'établissant à 17,9 %.

### TAUX DE BILINGUISME



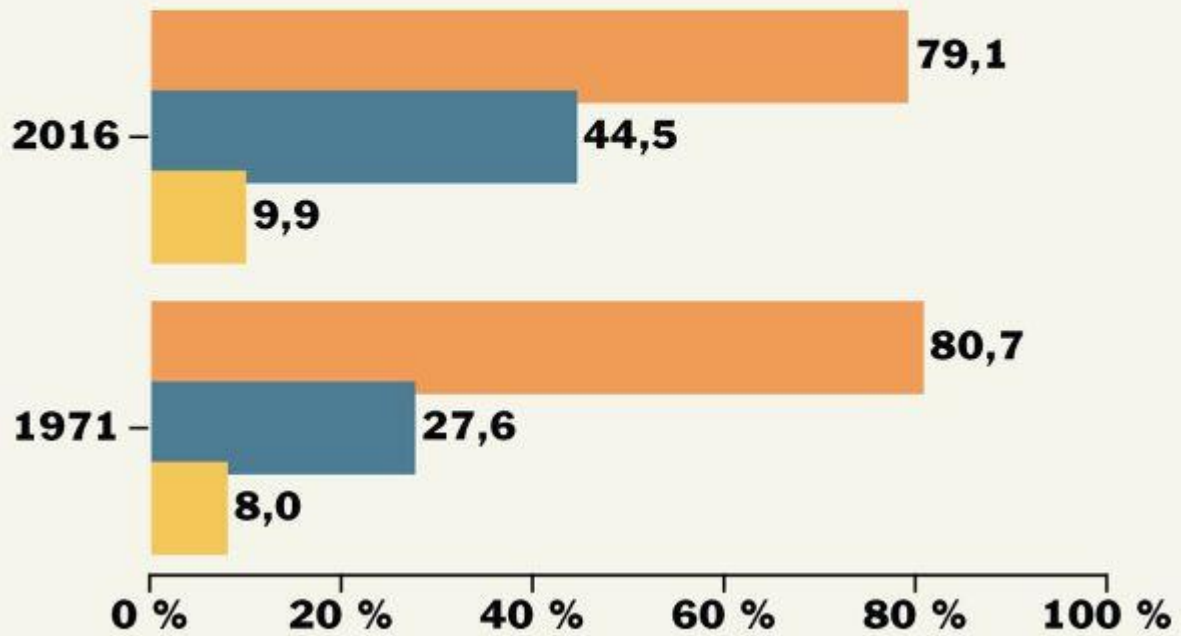
SOURCE: STATISTIQUE CANADA

LA PRESSE CANADIENNE

Source : <https://www.statcan.gc.ca/fra/debut>

# Portrait linguistique général

■ Français, langue maternelle au Qc ■ Bilinguisme au Qc  
■ Bilinguisme dans le ROC



Source: Statistique Canada

Source : <https://www.statcan.gc.ca/fra/debut>

→ Le parler québécois vu par nos cousins français			
<b>AVANT LA RÉVOLUTION →</b>	<b>1651</b>	<b>1702</b>	<b>1736</b>
	« Les mœurs sont polies; la langue française y est parlée avec élégance. » — Simon Denys, membre du Conseil souverain	« On parle ici parfaitement bien, sans mauvais accent. Quoi qu'il y ait un mélange de presque toutes les Provinces de France, on ne sauroit distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes. » — Bacqueville de la Potherie, historien	« On peut envoyer un Opéra en Canada, et il sera chanté à Québec, note pour note, sur le même ton qu'à Paris; mais on ne sauroit envoyer une phrase de conversation à Montpellier ou Bordeaux, et faire qu'elle y soit prononcée, syllabe pour syllabe, comme à la cour. » — Pierre Joseph Thoulier d'Olivet, jésuite, grammairien
			« Tous, ici, tiennent pour assuré que les gens du commun parlent ordinairement au Canada un français plus pur qu'en n'importe quelle province de France et qu'ils peuvent même, à coup sûr, rivaliser avec Paris. Ce sont les Français nés à Paris, eux-mêmes, qui ont été obligés de le reconnaître. » — Pehr Kalm, naturaliste suédois
<b>APRÈS LA RÉVOLUTION →</b>	<b>1810</b>	<b>1829</b>	<b>1831</b>
	« Au lieu de <i>prêt</i> , ils disent <i>parré</i> — sans compter d'autres mots obsoletés qui m'échappent en ce moment. Une autre habitude corrompue très répandue chez eux est de prononcer la dernière lettre des mots (... peut-être en raison) des 50 ans de contacts qu'ils ont eus avec les colons britanniques; si ce n'est pas le cas, alors ils n'ont jamais mérité leur réputation de parler un français pur. » — John Lambert, auteur et aquarelliste	« Ils parlent un vieux français peu élégant; leur prononciation épaisse, dénuée d'accentuation [c'est-à-dire de variation tonale] ne ressemble pas mal à celle des Bas-Normands. » — Théodore Pavie, écrivain français	« Les avocats que je vis là [...] manquent particulièrement de distinction, parlent français avec l'accent normand des classes moyennes. » — Alexis de Toqueville, écrivain, philosophe français
			« [Il y a dans le parler canadien] une monotonie tranquille qui frappe immédiatement le visiteur comme l'un de ses traits principaux. Il n'a pas le rythme, l'inépuisable variété et la cadence riche de la langue gauloise telle qu'elle est parlée dans la France d'aujourd'hui. » — A.-M. Elliot, linguiste américain

### Le parler québécois vu par les cousins français

Les accents varient en fonction de la génération, d'un groupe d'âge, d'une époque, d'un niveau de langue – populaire, vulgaire, standard, soutenue – de la classe sociale, du niveau d'études, du domaine de travail, des différentes sphères individuelles – familiale, professionnelle, sociale, religieuses, ... – du territoire, de l'influence des autres langues parlées dans son environnement.

Tableau tiré du journal *Le Soleil*, mars 2008

Source : <http://legoutdufrancais.org/variantes-daccent-quebecois-de-grands-orateurs/>

## Quelques exemples d'emprunts désormais acceptés

Terme principal de la fiche avant la politique de 2017	Emprunts autrefois rejetés	Statut de l'emprunt dans le GDT*
bébé-boum	baby-boom	Terme privilégié
coquetel	cocktail	Terme privilégié
sandwich au fromage fondant	grilled-cheese	Synonyme
chef/chef de file/meneur	leader	Synonyme
collant sans pieds	legging	Synonyme
chandelle	lob (au tennis)	Terme privilégié
balle-molle	softball	Terme privilégié
coup d'écrasement	smash (au tennis)	Terme privilégié
endoprothèse vasculaire	stent	Synonyme

Source : <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/accueil.aspx>

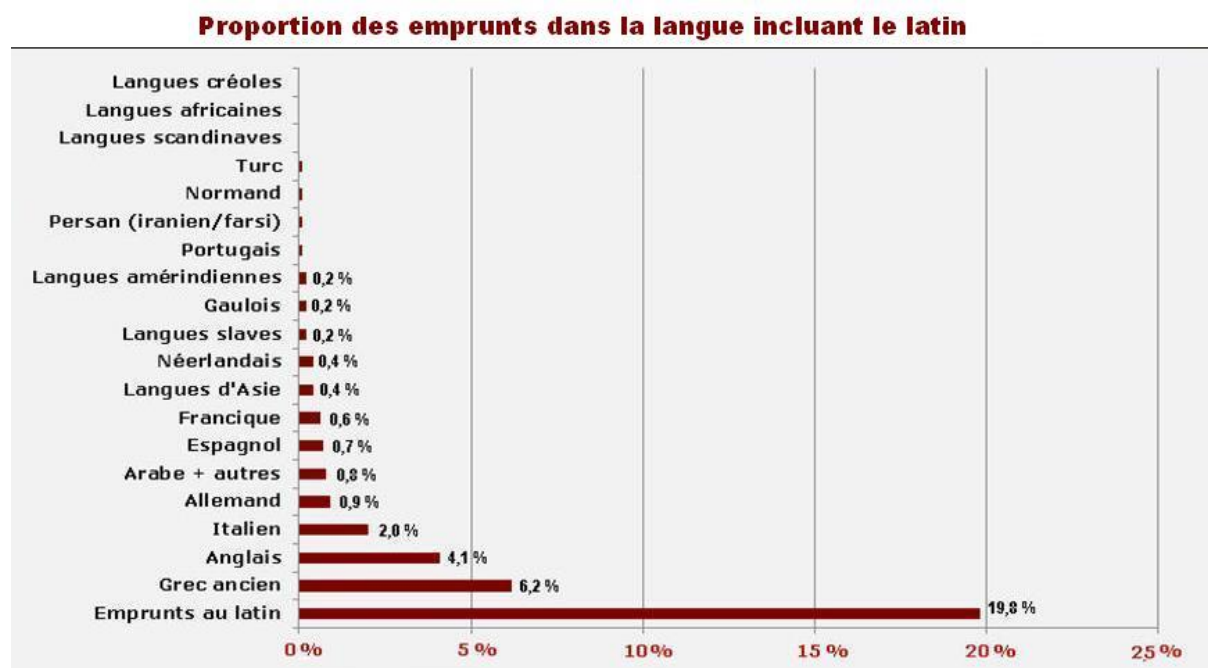
\* GDT (Le Grand dictionnaire terminologique)

**Tableau 4 – Langues d'emprunts à la langue française**

Langues d'emprunts	Nombre de mots
anglais (et américain)	2613
italien (et dialectes)	1164
dialectes gallo-romans dont provençal	1012 502
germanique ancien dont ancien scandinave	694 72
arabe	442
allemand (et dialectes germaniques)	408
espagnol (et dialectes hispaniques)	362
néerlandais	312
langues d'Asie dont japonais	258 83
langues celtiques dont breton	236 40
langues amérindiennes	233
langues slaves et baltes	148
langue malayo-polynésiennes et d'Océanie	137
persan	98
sanskrit	89
langue chamito-sétiqes (sans l'arabe)	94
	94
langues africaines	81
portugais	68
turc	58
langues scandinaves modernes	47
pré indo-européen	39
langues créoles	22
langues finno-ougriennes	21
divers (arménien, basque, etc.)	20

Henriette Walter (*L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, 1997)

Tableau 5 – Langues d'emprunts



Source : [http://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/HIST\\_FR\\_s92\\_Emprunts.htm](http://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s92_Emprunts.htm)